



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9250^e séance

Jeudi 26 janvier 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ishikane	(Japon)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes

Lettre datée du 5 janvier 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/19)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes

Lettre datée du 5 janvier 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/19)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Ukraine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Muhammad Abdul Muhith, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de consolidation de la paix ; et M^{me} Diago Ndiaye, Présidente du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Maged Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/19, qui contient le texte d'une lettre datée du 5 janvier 2023, adressée au Secrétaire général

par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed, à qui je donne maintenant la parole.

La Vice-Secrétaire générale (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Japon d'avoir organisé cet important débat, qui tombe à point nommé.

La paix est la mission essentielle de l'ONU. C'est notre raison d'être. Cette mission est aujourd'hui gravement menacée. Le sentiment de sécurité est au plus bas dans presque tous les pays, et six personnes sur sept dans le monde sont en proie à un sentiment d'insécurité. Le nombre de conflits violents qui ont cours dans le monde est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Deux milliards de personnes, soit un quart de l'humanité, vivent dans des endroits touchés par un conflit. Cela cause de graves souffrances humaines, tant directement dans les zones de conflit qu'indirectement, en aggravant la pauvreté et l'insécurité alimentaire et en limitant l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Cela hypothèque sérieusement la capacité des personnes de donner toute la mesure de leur potentiel et de contribuer à la société.

Avant même la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les pays touchés par un conflit accusaient des retards dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les projections indiquaient que d'ici à 2030, plus de 80 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivraient dans des pays fragiles et touchés par un conflit. En d'autres termes, les conflits et la pauvreté sont étroitement liés. La pandémie n'a fait qu'aggraver cette situation désastreuse.

La guerre en Ukraine dévaste la vie de millions d'Ukrainiens. Elle a également aggravé la crise alimentaire, énergétique et financière à l'échelle mondiale, en particulier pour les personnes et les pays les plus vulnérables du monde.

Pour reprendre les mots du Secrétaire général, le monde est à un tournant décisif de l'histoire. Repenser les efforts que nous déployons pour instaurer une paix durable est une nécessité absolue. Il n'y a qu'une seule voie vers la paix durable, vers la paix qui résiste aux crises de notre époque. C'est la voie du développement durable. Un développement inclusif et durable, qui ne laisse personne de côté, est indispensable en soi. C'est aussi le moyen de prévention par excellence de l'humanité. C'est le seul outil fiable permettant de briser les

cycles d'instabilité pour s'attaquer aux causes profondes de la fragilité et des besoins humanitaires. Investir dans le développement, investir dans les personnes, investir dans la sécurité humaine, investir dans notre prospérité commune, c'est aussi investir dans la paix. Et pourtant, les investissements que nous avons consentis ces dernières années se sont révélés très insuffisants. Alors que nous sommes presque à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès réalisés jusqu'à présent montrent que nous avons pris beaucoup de retard.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, des millions de personnes supplémentaires – plus de 200 millions de plus – sont tombées dans la pauvreté. Quelque 820 millions de personnes supplémentaires – des familles, des mères, des pères et des enfants – souffrent de la faim. Les femmes et les filles sont de plus en plus nombreuses à voir leurs droits bafoués, à être exclues de la vie publique et à subir des restrictions dans leur vie privée. Le système financier mondial ne répond pas aux attentes des pays en développement et les économies ne parviennent pas à servir la grande majorité de leurs citoyens, à l'exception d'une petite élite.

Ces problèmes ne se limitent pas aux questions de développement. Ils font peser une menace sur notre coexistence pacifique. Les déficits de développement alimentent les griefs. Ils affaiblissent les institutions. Ils favorisent la montée de l'hostilité et de l'intolérance. Lorsque nous ne répondons pas aux besoins de développement d'aujourd'hui, cela signifie que nous ne garantissons pas la paix pour demain. La triple crise planétaire de la perte de biodiversité, des changements climatiques et de la pollution ne menace pas seulement notre environnement. Elle menace également de libérer des forces destructrices qui creusent des fossés au sein de nos sociétés, portent atteinte à la cohésion sociale et provoquent l'instabilité. Alors que nous entamons ce débat sur la consolidation et la pérennisation de la paix, j'exhorte chacune et chacun à songer au rôle fondamental que joue le développement durable pour garantir la paix aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Je souhaiterais soumettre au Conseil quatre observations concernant la consolidation et la pérennisation d'une paix fondée sur un développement durable et inclusif.

Premièrement, les efforts que nous déployons pour parvenir à la paix doivent reposer sur une compréhension commune de la paix et des voies qui permettent d'y parvenir. Les discussions sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme*

commun (A/75/982), prévues pour 2023, dans le cadre des préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir, seront des occasions majeures de promouvoir une compréhension commune des voies menant à la paix. Le Nouvel Agenda pour la paix offrira une occasion unique de définir une vision commune de la manière dont les États Membres peuvent s'unir pour relever ces défis et honorer l'engagement qu'ils ont pris dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : « nous allons promouvoir la paix et prévenir les conflits » (résolution 75/1 de l'Assemblée générale, par. 9).

La prévention et la consolidation de la paix seront donc au cœur du Nouvel Agenda pour la paix, grâce à une approche globale de la prévention qui fera le lien entre la paix, le développement durable, l'action climatique et la sécurité alimentaire. Le Nouvel Agenda pour la paix aura pour but de définir de nouveaux moyens de soutenir les priorités nationales en matière de prévention et de consolidation de la paix et de mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur des initiatives nationales de réduction de la violence centrées sur l'être humain, axées sur la prévention, fondées sur la notion fondamentale de sécurité humaine et qui visent à bâtir des sociétés plus résilientes, à même de faire face aux formes de risques existantes et nouvelles. Je tiens à souligner que tous les États Membres sont exposés à des risques, et qu'aucun pays ne vit en vase clos. Tous les gouvernements doivent être prêts à prendre des mesures pour répondre aux griefs et prévenir la violence.

L'inclusion sera également au centre du Nouvel Agenda pour la paix. Nous savons que les processus inclusifs ont plus de chances d'être efficaces et de favoriser une paix durable. L'inclusion repose sur la participation effective de tous les groupes et communautés, notamment ceux qui sont traditionnellement sous-représentés dans les processus de paix et de sécurité, mais aussi dans la vie sociale, économique et politique d'un pays. Cela revient à reconnaître et à garantir, de la manière la plus large possible, que les droits humains occupent une place centrale dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Deuxièmement, il n'est pas seulement juste d'investir dans l'inclusion, c'est aussi judicieux. L'inclusion se traduit par un soutien accru de l'opinion publique et une plus grande légitimité. Elle renforce la résilience de la société et s'attaque aux inégalités structurelles, qui sont des facteurs de risque majeurs pour les conflits violents. L'inclusion suppose, entre autres, de s'attaquer aux inégalités de genre fondamentales. Je viens de rentrer d'Afghanistan, où j'ai transmis ces messages aux autorités de facto.

Une société qui repose sur l'exclusion et la répression ne pourra jamais prospérer. Une société dans laquelle les droits des femmes et des filles sont bafoués n'est pas vraiment une société. Une société a plus de chances de prospérer si les femmes participent pleinement à la vie politique et économique. On ne peut pas instaurer une paix pérenne si les droits des femmes ne sont pas pris en compte. Sur la scène mondiale, nous avons réalisé quelques progrès en matière d'inclusion, mais ceux-ci demeurent beaucoup trop lents. Les femmes restent largement exclues des processus décisionnels locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Dans son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), le Secrétaire général a averti que le monde connaissait actuellement une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes. Le pourcentage de femmes représentées dans les instances politiques et les processus de paix a diminué ces dernières années. Les dépenses militaires augmentent, tandis que le financement des organisations de défense des droits humains des femmes diminue. Nous avons besoin d'un changement transformationnel pour briser ce cycle, enrayer l'érosion des droits des femmes et garantir l'égalité des genres afin de consolider et de pérenniser la paix.

Les jeunes jouent également un rôle essentiel dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité à l'échelle mondiale, tel que reconnu par la résolution 2250 (2015). À cette fin, tous les acteurs de la paix doivent appuyer la mise en place de cadres régionaux et nationaux dédiés à la participation des jeunes à la consolidation de la paix. Le thème des jeunes et de la paix et de la sécurité doit être plus largement pris en compte dans les mandats des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix. Nous espérons en outre que le Conseil envisagera d'organiser un débat public annuel consacré aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en tant que cadre de dialogue avec la société civile dirigée par des jeunes et les jeunes artisans de la paix, en particulier nos femmes.

Les efforts de prévention et de règlement des conflits doivent être élaborés dans le cadre de processus inclusifs, dans lesquels les femmes et les jeunes jouent un rôle moteur et qui tiennent compte de leurs priorités. Il est essentiel que toutes les personnes qui œuvrent à la consolidation de la paix, notamment les femmes et les jeunes, soient protégées contre les représailles et les attaques dont elles sont victimes en raison de leur travail.

Troisièmement, je souligne l'importance du dispositif de consolidation de la paix, en particulier la nécessité d'examiner comment le Conseil de sécurité

peut tirer davantage parti du rôle et des conseils de la Commission de consolidation de la paix, laquelle noue des partenariats essentiels et apporte des réponses collectives aux menaces pour la paix et la sécurité, complétant ainsi de manière très utile l'action du Conseil. De plus en plus souvent, la Commission fournit des conseils sur d'importantes questions thématiques et transversales et met en évidence les besoins nationaux et régionaux en matière de consolidation de la paix dans des pays et des régions tels que la République centrafricaine, la Colombie, la région des Grands Lacs, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. J'exhorte le Conseil à tirer parti des avantages comparatifs de la Commission afin d'accorder une place plus importante aux objectifs fondamentaux de prévention et de consolidation de la paix dans nos travaux.

Enfin, le succès des efforts que nous déployons collectivement pour promouvoir une paix durable dans le monde sera tributaire d'investissements adéquats dans la consolidation de la paix. Je me félicite de l'adoption unanime de la résolution 76/305, sur le financement de la consolidation de la paix, par l'Assemblée générale en septembre 2022. La résolution met l'accent sur la nécessité d'investir davantage, sur le plan politique, opérationnel et financier, dans les efforts de prévention et de consolidation de la paix afin de pérenniser celle-ci. Il y est également souligné la nécessité d'investir dans les initiatives locales et dans les parties prenantes actives à l'échelon local. Cela est essentiel pour renforcer la résilience de la société.

Je me félicite de la détermination des États Membres à assurer un financement durable, adéquat et prévisible pour la consolidation de la paix, notamment en envisageant d'allouer des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix. Le Fonds du Secrétaire général reste le principal instrument dont dispose l'Organisation pour investir dans la consolidation de la paix et la prévention, en partenariat avec l'ensemble du système des Nations Unies et de concert avec les autorités nationales. Nous ne pouvons pas permettre que les crises, qui sont si nombreuses, détournent le financement de ces efforts fondamentaux. Je me réjouis vivement à la perspective du débat de ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Muhith.

M. Muhith (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité à cette importante séance.

Je souhaite tout d'abord féliciter le Japon d'avoir consacré le présent débat à la consolidation et à la pérennisation de la paix, ainsi qu'à l'importance de renforcer davantage la manière dont nous répondons collectivement aux défis multiformes et souvent interdépendants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Les difficultés liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix se sont multipliées, notamment dans le contexte de la pandémie mondiale actuelle et de la récession économique qui en résulte, exacerbées par les changements climatiques et l'évolution de la dynamique des conflits. Il est impératif de renforcer la capacité des personnes, des sociétés et des nations de relever les défis propres à notre époque. Cela a suscité un regain d'intérêt parmi les pays et les régions pour ce qui est de collaborer avec la Commission de consolidation de la paix en vue d'élargir et de renforcer leurs capacités de consolidation et de pérennisation de la paix. Rien que l'année dernière, la Commission s'est penchée pour la première fois sur plusieurs nouveaux contextes, dont le Timor-Leste, le Soudan du Sud et la région d'Asie centrale, afin de tirer des enseignements de leurs expériences en matière de consolidation de la paix.

Ce qui est ressorti encore et encore de ses échanges dans diverses régions du monde est qu'il importe d'appuyer les efforts déployés par les pays pour mettre en place des institutions efficaces, responsables, inclusives et réactives aux niveaux national et local, afin de réduire les vulnérabilités et de protéger et d'autonomiser les citoyens. Dans cette optique, la Commission de consolidation de la paix est consciente de la nécessité d'accroître les investissements dans le renforcement des institutions de la fonction publique afin qu'elles soient efficaces, responsables et inclusives, et puissent répondre aux besoins de tous les citoyens, dans le cadre de l'état de droit, et ce, pour tous les objectifs de développement durable, de manière intégrée et coordonnée. Comme il est reconnu dans les deux résolutions jumelles sur la consolidation et la pérennisation de la paix (résolution 75/201 de l'Assemblée générale et résolution 2558 (2020)), qui sont également pertinentes pour le débat d'aujourd'hui, l'ouverture est essentielle pour faire avancer les processus nationaux et servir les objectifs de consolidation de la paix des pays si l'on veut faire en sorte que les besoins de tous les groupes de la société soient pris en considération. À cet égard, la Commission continue de souligner qu'il importe que les femmes participent pleinement et véritablement aux processus, sur un pied d'égalité avec les hommes, et de demander que les femmes et les jeunes soient associés aux efforts de renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional.

Alors que les demandes de soutien à la consolidation de la paix ne cessent de croître, en raison de la complexité des défis multidimensionnels et souvent interdépendants qui doivent être relevés pour obtenir des résultats durables, il est clair que les réponses que nous apportons doivent être renforcées. Nous devons mettre davantage l'accent sur l'efficacité et la cohérence, tout en tirant parti de nos avantages comparatifs et en veillant à ce que nos mesures produisent des effets sur le terrain, en aidant les sociétés à parvenir à une paix et à un développement durables. Cela requiert que nous nous engageons tous à trouver des solutions convenues et souvent innovantes, tout en œuvrant dans le plein respect de l'appropriation nationale et des mandats des Nations Unies.

Je constate avec satisfaction que les synergies entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité constituent une bonne pratique à cet égard. La Commission a considérablement renforcé son rôle consultatif auprès du Conseil, à la demande de ce dernier. Le nombre de conseils donnés par la Commission au Conseil a continué de croître, pour atteindre un total de 17 en 2022. La rapidité avec laquelle la Commission de consolidation de la paix présente ses conseils s'est également améliorée, ce qui permet au Conseil de prendre des décisions tout en bénéficiant des perspectives plus larges de la Commission sur la consolidation de la paix. Ces progrès ont été réalisés grâce à un certain nombre d'arrangements informels qui ont permis au Conseil de faire un meilleur usage du rôle de conseil, de liaison et de mobilisation que joue la Commission de consolidation de la paix. Pour ne citer que quelques exemples, ces arrangements comprenaient la tenue de dialogues interactifs informels, qui offraient au Conseil une occasion supplémentaire de solliciter les conseils informels de la Commission de consolidation de la paix, notamment en préparation de ses visites sur le terrain dans des pays en proie à des problèmes de consolidation de la paix ; la nomination par la Commission de consolidation de la paix d'un coordonnateur informel des échanges entre le Conseil et la Commission, ce qui a contribué à mieux aligner le programme de travail de la Commission sur celui du Conseil, améliorant ainsi la pertinence et les délais de présentation des avis à ce dernier ; et la décision, prise par le Conseil en 2022, de partager avec la Commission de consolidation de la paix les versions préliminaires des rapports du Secrétaire général, ce qui a permis à la Commission de prodiguer davantage de conseils sur le fond, en complétant le contenu de ces rapports sans faire de doublons.

Sur la base de ces meilleures pratiques, je voudrais saisir cette occasion pour encourager chacun d'entre nous à examiner plus avant les idées innovantes sur la manière dont le Conseil pourrait recourir à la Commission de consolidation de la paix pour compléter ses travaux. Ces réflexions conjointes pourraient également être utiles pour élaborer des orientations à l'intention de la Commission de consolidation de la paix lorsqu'elle prépare des observations écrites à soumettre à l'examen du Conseil. La Commission de consolidation de la paix est également disposée à étudier la possibilité de fournir d'autres formes de conseils au Conseil sur les pays concernés, en particulier ceux dans lesquels une opération de paix est présente, en s'appuyant sur les échanges de la Commission avec les pays en question et les informations actualisées qu'elle reçoit du système des Nations Unies sur le terrain, et en tirant parti du rôle fédérateur que joue la Commission en mobilisant des organisations régionales et sous-régionales, des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et des organisations de la société civile.

La Vice-Secrétaire générale vient de faire le point sur l'engagement du Secrétaire général à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix, en tant que contribution au Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024. En vue de renforcer la réponse de l'ONU aux défis multidimensionnels auxquels nous sommes confrontés, la Commission attend avec intérêt la poursuite des discussions sur les conclusions du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui fait écho à la nécessité de renforcer le soutien aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix et à l'importance de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, ainsi que de l'inclusion des jeunes, dans les processus de consolidation de la paix. La Commission renouvelle également son appel en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix en vue de renforcer les efforts déployés pour consolider et pérenniser la paix aux niveaux national et local.

Il me plaît d'informer le Conseil de sécurité que la Commission tiendra lundi prochain une discussion consacrée à un Nouvel Agenda pour la paix. Cette réunion sera l'occasion pour les membres de la Commission de consolidation de la paix de compléter le processus de consultation en cours par des idées relatives à la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle stratégique de la Commission en vue d'obtenir des résultats meilleurs et plus durables dans ce domaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Muhith de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ndiaye.

M^{me} Ndiaye : Qu'il me soit permis de saluer les ambassadeurs et ambassadrices, particulièrement le Président, M. Ishikane, Ambassadeur et Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale, et tous les membres du Conseil de sécurité.

Il m'a été demandé de participer à ce débat, et c'est donc un privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil pour répondre à deux questions. Je commencerai par répondre à la première question devant servir à orienter le débat public d'aujourd'hui (voir S/2023/19, annexe) : comment le Conseil de sécurité peut-il mieux faire face aux menaces nouvelles et aux multiplicateurs de risques afin de consolider et de pérenniser la paix ? Par exemple, quels domaines de préoccupation doivent être pris en compte, quelles voix doivent être entendues et comment créer des synergies constructives entre les différentes parties prenantes ?

Nous avons donné plusieurs réponses, dont la première concerne les conflits. Les conflits internes sont liés aux questions de gouvernance, de mauvaise organisation des élections et de non-respect des constitutions. Le Conseil de sécurité devrait, à notre avis, aussi trouver des moyens pour prévenir de telles situations. On pense qu'il est également important d'élargir les cadres de discussion en impliquant les institutions non étatiques au sein des cadres consultatifs et de discussion. Par exemple, le Conseil de sécurité pourrait entendre d'autres voix, comme la société civile, surtout les femmes et les jeunes, comme l'a dit tout à l'heure M. Muhith, et les organisations syndicales et politiques.

L'autre réponse se rapporte aux inégalités sociales et à l'exclusion, sur la base de considérations régionales, religieuses et ethniques, qui sont souvent sources de conflit dans beaucoup de pays africains. Le Conseil de sécurité devrait trouver des approches pour corriger de telles tendances dans les pays à inégalités et discrimination poussées. Nous pensons qu'il faut également encourager les approches de promotion de la sécurité collaborative maintenant que la stratégie du tout militaire a montré ses limites. Il faut également systématiser des approches de vulgarisation de certaines résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, qui sont parfois méconnues par les acteurs. Parmi ces instruments, nous

pouvons citer la résolution 1325 (2000), la résolution 1820 (2008), concernant les violences sexuelles liées aux conflits, la résolution 2242 (2015) et la résolution 2250 (2015), sur les femmes et la paix et la sécurité et les jeunes et la paix et la sécurité, respectivement.

La deuxième question se rapporte à la mise en place d'institutions résilientes. La question est formulée comme suit : que faut-il faire pour mettre en place des institutions résilientes et efficaces, investir dans les personnes, notamment les femmes et les jeunes, et assurer l'inclusion sociétale ? Nous pensons qu'il faut appuyer les pays ayant décidé d'adopter des approches novatrices de certaines institutions étatiques, à travers des dynamiques citoyennes et inclusives permettant ainsi leur appropriation par les populations, qui seront alors à même de garantir leur fonctionnement et leur efficacité. Nous pensons également qu'il faut plaider auprès des États pour le respect des processus démocratiques et d'élections libres et transparentes, mais aussi pour la lutte contre la corruption, souvent sources de conflit dans nos États.

La scolarisation des filles et leur maintien à l'école, même en période de conflit, restent une clef pour l'autonomisation des futures générations de femmes et devraient être une priorité pour nos États et pour nos partenaires. Des milliers de filles ont dû abandonner l'école dans la région du Sahel. J'en veux pour exemple les 50 femmes qui ont été enlevées récemment au Burkina Faso, et nous avons encore en mémoire les filles de Chibok. Cela a entraîné un recul en matière d'autonomisation et de promotion des femmes.

Il faudrait investir dans le renforcement des capacités, en plus du financement en faveur des institutions œuvrant sur les questions de genre et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux. ONU-Femmes, au niveau de l'ONU, n'a pas beaucoup de bureaux en Afrique, faute de ressources, nous dit-on. Mais les ministères en charge de la promotion des femmes et des questions de genre et de la protection des enfants ne sont pas mieux lotis parce qu'ils souffrent d'un manque criant de fonds, malgré les budgets de l'État et l'appui des partenaires au développement. Il faudrait également plus de femmes dans les équipes de médiation et de consolidation de la paix dans toutes les régions du monde.

Les femmes et les jeunes devraient participer aux processus formels de paix. Cela éviterait qu'ils ne recourent à d'autres processus parallèles ou informels. Il faut impliquer les organisations de jeunes et de femmes de la société civile dans les programmes de

consolidation de la paix. Il faut davantage intégrer les femmes et les jeunes dans le volet de la prévention des conflits et de la lutte contre les inégalités. Comme l'a dit le Secrétaire général :

« Il ne faut pas attendre qu'un conflit éclate pour œuvrer à instaurer et pérenniser la paix, il faut s'y atteler bien avant, par la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes. Nous devons collaborer plus efficacement à toutes les étapes de la paix, dans leur continuité, en tenant compte de toutes les dimensions des conflits ».

La mise en place d'infrastructures de base comme les postes de santé, les écoles, les *daaras* pour l'apprentissage religieux – apprentissage qu'il faut cependant encadrer –, les infrastructures communautaires et les instruments d'allègement de la charge de travail des femmes sont des leviers importants pour l'autonomisation des femmes et des jeunes. L'autonomisation des femmes à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnels, que nos États, il faut le dire, ont laissés de côté, participera à la prise de conscience et au développement de l'entrepreneuriat rural et urbain, source de revenus. On sait qu'elles contribuent activement à l'éducation des enfants et des mères et, si elles deviennent autonomes, peuvent contribuer à une société plus juste, plus équitable et plus stable pour un développement et une cohésion durables et inclusifs. Nos États doivent également renforcer la mise à disposition des infrastructures sociocommunautaires de base qui doivent répondre aux besoins des groupes vulnérables.

Je me suis permis de formuler quelques éléments de recommandation qu'il faut inclure dans le Nouvel Agenda pour la paix, dans le contexte de la consolidation et du maintien de la paix.

Il s'agit des changements climatiques, en premier lieu, parce que nous savons qu'au Sahel et partout dans le monde, en particulier en Afrique, les femmes souffrent énormément des effets des changements climatiques ; des nouvelles menaces sécuritaires frappant les femmes – j'ai parlé d'enlèvements et de viols tout à l'heure – ; et de l'insécurité sanitaire émergente, liée notamment à la dengue, à la maladie à virus Ebola, que nous avons connue, et récemment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui reste avec nous à ce jour, ainsi que d'autres crises à prévenir. Il faut également prendre en charge les crises économique, énergétique et alimentaire, on l'a dit. D'ailleurs, le Sénégal accueille depuis hier une grande rencontre internationale sur la sécurité

alimentaire, et je pense que nous attendons les recommandations et les conclusions de cette rencontre pour pouvoir participer à leur mise en œuvre.

Il s'agit aussi de la gouvernance des ressources naturelles et environnementales où, comme le savent les membres, les femmes jouent déjà un rôle très important. Elles peuvent en effet être actrices des causes de la dégradation de l'environnement, mais elles sont également des vecteurs de changement. Elles peuvent donc faire entendre leurs voix pour promouvoir un changement sur ces questions. Il s'agit aussi du facteur numérique, ses effets induits pour la paix, et les possibilités, mais aussi les dangers, qu'il recèle. Enfin, il s'agit des questions migratoires, qui doivent être abordées non pas sous une perspective d'exclusion, mais de développement.

On m'a attribué huit minutes, je pense que je viens de terminer mon temps de parole. Je reste à la disposition des membres du Conseil pour toute information et question complémentaire qu'ils pourraient avoir à me demander.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Ndiaye de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith et M^{me} Diago Ndiaye de leurs exposés instructifs et pénétrants.

Aux quatre coins du monde, nous sommes confrontés à des problèmes de plus en plus complexes qui rendent la paix vulnérable et fragile. Chaque situation est unique, avec un contexte qui lui est propre, et elles doivent toutes faire l'objet de la même attention étroite et constante. Nous devrions en particulier mieux faire connaître les divers multiplicateurs de risques émergents. Parmi ceux qui doivent faire l'objet d'une vive attention de notre part, il y a l'insécurité alimentaire et énergétique, les urgences sanitaires, les changements climatiques et les violations des droits humains et atteintes à ces droits, pour n'en citer que quelques-uns. Nous avons récemment pu voir avec quelle facilité la paix peut reculer et la situation humanitaire se détériorer dans certains pays et certaines régions, et ce en dépit d'effort soutenus dans le temps. Il est plus important que jamais de mettre en place une approche intégrée et adaptée pour consolider et pérenniser la paix, en fonction des risques émergents.

Pour faire face aux problèmes redoutables de notre époque, comment pouvons-nous continuer de renforcer la mobilisation du Conseil ? Je souhaite faire les deux observations suivantes.

Premièrement, le Conseil doit jouer un rôle directeur dans la réalisation d'une paix durable moyennant la création d'institutions résilientes en investissant dans les personnes. Il est essentiel que des institutions soient mises en place pour veiller à ce que les populations puissent vivre dans un environnement sûr, fondé sur l'état de droit. Les institutions doivent être en mesure d'offrir des services socioéconomiques de base et d'assurer un développement fondamental afin de protéger et d'autonomiser les individus de manière à ce qu'ils puissent faire face à des défis multiformes. Les services tels que les soins de santé et l'éducation sont fondamentaux pour créer une société résiliente et garantir ainsi la sécurité humaine, comme vient de l'expliquer M^{me} Ndiaye. Une telle société renforcera la confiance des citoyens dans leurs gouvernements et dans les communautés auxquelles ils appartiennent. La solidarité fondée sur cette confiance est l'ingrédient indispensable à la pérennisation de la paix.

Pour sa part, dans le cadre de sa nouvelle stratégie en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique, le Japon a mis l'accent sur le renforcement des institutions et des capacités. Il est également essentiel d'investir dans les personnes dans tous les segments de la société. Pour que les institutions et la société soient résilientes, tous les acteurs nationaux, y compris les femmes et les jeunes, doivent pouvoir participer de manière dynamique à la consolidation de la paix. Nous devons toutes et tous garder à l'esprit que les personnes dans lesquelles nous investissons doivent être les agents qui façonnent et promeuvent des institutions et des sociétés plus efficaces, plus responsables et plus résilientes. Le Conseil peut renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en le formulant clairement dans ses résolutions. Il peut promouvoir ces efforts en encourageant davantage l'inclusion par l'intermédiaire de programmes thématiques, tels que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous croyons que le concept de sécurité humaine doit être intégré dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir une approche intégrée et cohérente de la part de tous les acteurs concernés.

Deuxièmement, le Conseil doit recourir plus efficacement à d'autres entités des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix. Voici quelques propositions concrètes pour consolider le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil. Il convient de saluer le fait que les exposés et les avis écrits de la Commission

de consolidation de la paix à l'intention du Conseil se sont considérablement multipliés au cours de l'année écoulée, sous la direction du Bangladesh, qui préside la Commission, et du Kenya, qui assure la coordination informelle entre les deux organes. Cependant, le canal de communication entre les deux organes reste à sens unique. Le Conseil doit consentir des efforts notables pour fournir un retour d'information à la Commission. Le Japon préconise la convocation d'une réunion au cours de laquelle tous les membres de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité se rassembleraient et échangeraient, éventuellement par la voie d'un dialogue interactif informel.

Le Conseil doit également solliciter et prendre en considération l'avis de la Commission dans le cadre de la prorogation des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies. À titre d'exemple, le Conseil pourrait solliciter l'avis de la Commission avant qu'un rédacteur n'entame l'élaboration d'un projet de résolution sur un mandat, et il pourrait demander au chef d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies de présenter un exposé à la Commission pour l'aider à formuler un avis. Le Secrétariat doit être encore renforcé pour appuyer le travail de la Commission. Nous sommes résolument convaincus que la consolidation de la paix par la mise en place d'institutions résilientes est le meilleur moyen de prévenir les conflits et la violence. Le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pourraient élargir leurs rôles sur le terrain afin de transmettre les informations nécessaires et de lancer des alertes avant le déclenchement de conflits. Le processus d'élaboration d'un Nouvel Agenda pour la paix est en cours. Il s'agit donc là d'une occasion historique pour l'ONU, ses États Membres et tous les autres partenaires de reconstruire une vision commune de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits et d'améliorer la boîte à outils dont l'Organisation dispose à cette fin. Le moment est venu de mobiliser notre sagesse collective.

Je conclurai en réaffirmant que le Japon est résolument attaché à la promotion des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix à l'ONU et au-delà.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Japon d'avoir organisé le présent débat public sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Le fait que le débat soit axé

sur l'investissement dans les personnes pour renforcer la résilience rappelle, en partie, notre séance phare du 3 novembre 2022 (voir S/PV.9181) et répond au besoin du Conseil de sécurité de poursuivre le dialogue sur la manière de s'attaquer efficacement aux nombreux et puissants facteurs d'instabilité. Nous exprimons notre reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed pour sa déclaration éclairante et nous remercions de leurs points de vue l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales.

Face à l'augmentation du nombre de conflits intra-étatiques depuis le début des années 1990 et de la menace croissante posée par le terrorisme transfrontière et l'extrémisme violent, la communauté internationale se trouve confrontée à divers facteurs d'instabilité qui se renforcent mutuellement et qui compliquent et entravent le règlement des conflits actuels. La dynamique de ces conflits est aujourd'hui exacerbée non seulement par la prolifération des armes légères et de petit calibre, mais aussi par la portée et le pouvoir meurtrier des groupes terroristes et des réseaux criminels transnationaux. Que ce soit en prenant par la force le contrôle de vastes parties du territoire des États, en lançant des assauts contre l'autorité et la présence des États, en pillant les ressources naturelles ou en déstabilisant la société par la désinformation, la radicalisation et le recrutement, notamment de jeunes, ces groupes cherchent à évincer les États et les gouvernements établis. En outre, les déficits de gouvernance – notamment l'incapacité des pays en développement de fournir des services publics essentiels, de créer des possibilités d'inclusion et de promouvoir une gouvernance participative – compromettent l'efficacité des réponses traditionnelles à ces conflits. Cette situation est souvent à l'origine de conflits prolongés aux conséquences désastreuses, notamment des crises humanitaires de grande ampleur.

Dans le cadre de l'examen des défis liés au règlement des conflits au Sahel, notamment au Mali, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, en Somalie et dans d'autres contextes, le Conseil doit se rappeler la résolution 2282 (2016) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et les récents rapports sur ce sujet afin d'envisager la mise en place d'instruments supplémentaires et de relations consolidées sur lesquels il pourrait s'appuyer pour adopter une approche du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui soit axée sur l'être humain. Dans ce contexte, le Ghana souhaite formuler quatre remarques particulières en rapport avec le présent débat public.

Premièrement, la meilleure façon de garantir une paix pérenne est de prévenir les conflits et de s'attaquer à leurs nombreux facteurs sous-jacents. Dans ses décisions, le Conseil doit dès lors veiller à consolider les actions qui appuient, dans les contextes fragiles, des programmes destinés à renforcer la résilience des systèmes, des institutions et des individus, et qui intègrent des projets axés sur la revitalisation économique, la création d'emplois et les moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes et les ex-combattants démobilisés. Au Sahel par exemple, les conséquences des changements climatiques, notamment les déplacements et l'insécurité alimentaire, ainsi que la pauvreté et l'exclusion endémiques, les faibles niveaux d'éducation et le chômage des jeunes constituent un terreau fertile pour la radicalisation et le recrutement par des groupes extrémistes. Afin de briser le cycle de la violence et de freiner l'expansion des activités terroristes vers le sud, dans les États côtiers, il importe de convenir d'actions urgentes pour intensifier l'aide au renforcement de la résilience économique des communautés vulnérables dans le cadre d'initiatives de paix et de sécurité menées à l'échelle nationale et régionale. Il convient de noter qu'une des caractéristiques de la complexité des conflits alimentés par le terrorisme est l'interaction entre l'insécurité physique et l'insécurité induite par la faible résilience des communautés. La prévention à cet égard doit aller de pair avec un appui efficace du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme en faveur des initiatives de paix et de sécurité menées au niveau régional.

Deuxièmement, dans le cadre de ses efforts de consolidation de la paix, le Conseil pourrait collaborer plus étroitement avec d'autres organes et organismes du système des Nations Unies afin de garantir la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs de paix, notamment avec la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle consultatif tant auprès du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale. Comme nous l'avons vu au fil des ans, la Commission a un pouvoir de mobilisation intersectorielle et elle a montré son aptitude à créer, par son travail, des synergies entre les dimensions internationale, régionale, nationale et locale. En s'attaquant aux causes des conflits dans les pays fragiles, ainsi que dans les pays en transition, le Conseil doit tirer parti des ressources de la Commission de consolidation de la paix pour faire converger les actions d'autres acteurs internationaux, tels que les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux, vers les objectifs d'une paix pérenne sur la base de processus élaborés à l'échelon local et adaptés au contexte. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'organiser des réunions conjointes avec la

Commission de consolidation de la paix à des moments stratégiques, en commençant par la phase d'élaboration des mandats et dans les situations nationales ordinaires où le mandat doit être prorogé par le Conseil. Par ailleurs, nous demandons instamment que des consultations soient menées entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité en appui à une stratégie cohérente à l'échelle de tout le système des Nations Unies pour consolider et pérenniser la paix dans les contextes fragiles, en particulier au Sahel.

Troisièmement, on a beaucoup parlé du rôle de l'alerte rapide dans la prévention des conflits. Toutefois, nous pensons que les mécanismes d'alerte rapide sont plus efficaces s'ils sont ancrés dans des dispositifs régionaux tels que l'Union africaine et ses communautés économiques régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui sont plus proches des situations de conflit et ont généralement une mémoire institutionnelle et une connaissance approfondie des diverses sensibilités, ce qui permet de désamorcer plus efficacement les facteurs de conflit.

Nous exhortons donc l'ONU à travailler en étroite collaboration avec ces organisations régionales et nous appelons au renforcement de leurs capacités grâce à l'augmentation du financement alloué aux analyses et évaluations menées dans le cadre des mécanismes d'alerte rapide. Cela implique notamment d'aider les pays fragiles à mettre en œuvre des interventions appropriées pour éliminer, une fois identifiées, les menaces à la paix et à la sécurité. Comme nous l'avons souvent dit, un dollar dépensé pour prévenir un conflit permet d'économiser les millions requis pour le processus de règlement de ce conflit. Nous devons donc non seulement agir rapidement pour empêcher l'escalade des conflits et de la violence, mais aussi prendre les devants en traitant les premiers indicateurs des conflits et de la violence avant qu'ils n'échappent à tout contrôle.

Quatrièmement, s'agissant de la nécessité d'investir dans les personnes pour permettre des sociétés résilientes, la participation active et effective des femmes aux processus de paix, aux dialogues et aux efforts de consolidation de la paix reste essentielle pour parvenir à une paix juste, inclusive et pérenne. Nous continuons donc à plaider pour la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes ainsi que pour une intégration plus large des organisations dirigées par des jeunes dans la prise de décision et l'élaboration des politiques en matière de paix et de sécurité aux niveaux national et local. Les jeunes et les femmes doivent être

activement impliqués au travers d'initiatives de paix proches du terrain, car la clef du succès de toute mission de paix réside dans une appropriation au niveau local.

L'accent mis sur la résilience des personnes et des communautés représente une stratégie de consolidation de la paix plus concrète et plus efficace pour faire face aux crises prolongées. L'incapacité à atteindre les objectifs de développement durable met au jour les vulnérabilités des pays et aggrave les facteurs de conflits. Nous avons déjà déclaré au Conseil de sécurité, et nous le répétons aujourd'hui, que l'intégration des efforts efficaces de renforcement de la résilience aux opérations de paix doit être une priorité, si nous voulons que le Conseil reste un garant crédible de la paix et de la sécurité dans le monde.

En tant que pays qui fournit des contingents depuis longtemps, le Ghana a constaté depuis un certain temps déjà qu'il était nécessaire de parvenir à un équilibre entre les approches militaires visant à rétablir la paix et les mesures de consolidation de la paix axées sur la résilience des communautés en conflit afin d'éviter toute reprise des hostilités. Étant donné que la résilience implique de multiples risques, secteurs et systèmes, nous continuons à prôner des actions cohérentes à l'échelle du système des Nations Unies en faveur du renforcement de la résilience au service d'une paix durable.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative de la présidence japonaise de convoquer la présente séance. Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et l'Ambassadeur Muhith de leurs exposés. J'ai également écouté attentivement l'exposé de la représentante de la société civile.

La consolidation de la paix est un élément important des efforts visant à instaurer une paix durable, et elle a pris encore plus d'importance dans les circonstances actuelles. La Chine est favorable à l'organisation par le Conseil de sécurité de discussions approfondies sur ce sujet ainsi qu'à ses efforts conjoints avec la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes compétents de l'ONU.

En ce qui concerne la question à l'examen aujourd'hui, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, il est impératif de donner la priorité au développement dans le cadre de la consolidation de la paix. Dans l'exposé qu'elle vient de faire, la Vice-Secrétaire générale Mohammed a longuement développé le lien qui existe entre la paix et le développement, ce à quoi la Chine souscrit pleinement. En effet, pour de nombreux

pays en développement, le développement est la solution fondamentale à toutes sortes de défis.

L'absence de développement est l'une des causes fondamentales de nombreux points chauds non résolus qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Dans certaines régions extrêmement pauvres du Soudan du Sud, il y a souvent des vols de bétail, qui ont provoqué des conflits entre les communautés. Au Sahel, les forces terroristes ont profité des taux très élevés de chômage et de pauvreté chez les jeunes à des fins de radicalisation et pour recruter des combattants. Bon nombre des pays les moins avancés sont le plus durement touchés par les changements climatiques, qui, en fin de compte, sont une question de développement durable.

Les personnes touchées par un conflit sont impatientes de reconstruire leurs foyers et aspirent à une vie meilleure. La consolidation de la paix doit permettre d'identifier leurs aspirations, de donner la priorité au développement et d'orienter les ressources en faveur, notamment, de l'élimination de la pauvreté, de la protection des moyens de subsistance, et de l'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé publique. Nous appuyons l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture et des infrastructures. Les pays développés doivent effectivement honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et de financement de l'action climatique et payer leurs arriérés. Les institutions financières internationales doivent assumer les responsabilités qui leur incombent et participer pleinement aux efforts de consolidation de la paix afin de créer des synergies.

Deuxièmement, nous devons adopter une approche axée sur l'être humain. La Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples ». L'ONU s'est engagée à promouvoir la coopération entre les États, essentiellement pour que chacun puisse bénéficier des dividendes de la paix et du développement. Dans ses activités de maintien et de consolidation de la paix, l'ONU doit rester fidèle à la vision originale de la Charte des Nations Unies, adhérer au concept d'une approche centrée sur l'être humain et s'attacher à sauvegarder les intérêts des populations, à promouvoir leur bien-être et à les appuyer dans leur quête d'une vie meilleure.

Dans son action de consolidation de la paix, l'ONU doit respecter pleinement la souveraineté et le rôle de chef de file des pays concernés. Elle doit soutenir leur exploration approfondie de voies de développement qui correspondent à leurs spécificités nationales et en particulier, créer des conditions favorables et un environnement international propice au développement de chaque pays.

Troisièmement, nous devons renforcer les capacités, de manière efficace. Les pays sortant d'un conflit ont du pain sur la planche. Une perfusion sanguine n'est pas une solution viable en soi. Nous devons passer de la transfusion à la production de sang, et pour ce faire il est impératif de renforcer les capacités dans tous les domaines. La Chine a déployé des efforts sans relâche à cet égard.

La coopération de la Chine avec l'Afrique a toujours été orientée vers l'action et vise à appuyer le renforcement des capacités. Depuis le début du siècle, la Chine a construit plus de 6 000 kilomètres de voies ferrées, 6 000 kilomètres de routes, près de 20 ports, plus de 80 grandes centrales électriques, et a aussi participé à la construction de plus de 130 hôpitaux et cliniques, plus de 170 écoles, 45 stades et plus de 500 projets agricoles en Afrique. Ces projets ont véritablement aidé l'Afrique à éliminer les goulets d'étranglement en matière de développement, tels que les retards en matière d'infrastructures et la pénurie de ressources humaines et de capitaux. Ils ont également renforcé la capacité de l'Afrique à produire son propre sang, c'est à dire à assurer sa croissance de manière indépendante, et ont apporté des avantages et des opportunités concrets aux populations.

En Afrique de l'Est, les voies ferrées reliant Mombasa à Nairobi et l'Éthiopie à Djibouti ont changé la vie des jeunes de la région, et de nombreuses personnes ont fait fortune en tirant parti des opportunités logistiques pratiques. D'autres ont acquis des compétences en matière de conduite et une expérience dans le domaine de la gestion dans le cadre des programmes de formation proposés par la Chine, et sont devenues les premiers opérateurs de train et membres d'équipage dans leur pays.

Nous avons également de nombreux projets de coopération agricole en Afrique, qui ont permis à des agriculteurs locaux de développer la riziculture et à de nombreux ménages d'agriculteurs pilotes d'apprendre des techniques de culture avancées. Au Gabon, nous avons ouvert le Centre international multisectoriel de formation et d'enseignement professionnels. Des centaines de jeunes suivent des formations professionnelles en électronique et génie électrique, en usinage et en soudure et sont les futurs mécaniciens et ingénieurs de leur pays.

Quatrièmement, nous devons promouvoir l'inclusivité et l'unité. Les pays qui sortent d'un conflit ont la tâche importante de veiller à ce que les gens de tous horizons participent à égalité à la gouvernance de

l'État afin d'être véritablement aux commandes de leur destin collectif. À l'instant, la Vice-Secrétaire générale Mohammed a évoqué la situation en Afghanistan. Je tiens à souligner que le droit des femmes et des filles à l'enseignement et à l'emploi devrait être garanti durant la reconstruction pacifique du pays. Nous espérons que les Taliban feront des efforts sincères en ce sens. Nous appelons également la communauté internationale à maintenir son appui à la reconstruction nationale de l'Afghanistan, qui posera les bases de la protection des droits des femmes et des filles.

Dans de nombreux pays en développement qui sont en proie à des conflits internes, toutes les parties doivent, sans négliger de respecter la diversité et l'inclusivité, s'attacher à dépasser les divergences communautaires et partisans afin de pérenniser ensemble la paix et la sécurité. Il convient que les forces extérieures jouent un rôle constructif et s'abstiennent de s'ingérer imprudemment dans les affaires intérieures d'autres pays. Le fait de monter une faction contre une autre aura pour seul effet d'exacerber les divisions et les antagonismes, pour aboutir à une situation plus compliquée et agitée. La Chine continuera de soutenir la consolidation de la paix au moyen d'actions concrètes et de contribuer à la réalisation d'une paix durable.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, pour sa présentation, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO pour leurs interventions.

Je remercie le Japon pour l'organisation de ce débat, qui pose la question éminemment importante, centrale, de la résilience, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Pour répondre à ces défis éminemment complexes, comme ils ont été présentés, illustrés, par les intervenants, je mettrai pour ma part l'accent sur trois objectifs prioritaires.

Tout d'abord, le Conseil de sécurité doit être en mesure de prévenir de nouvelles menaces, mais également d'y répondre. Pour cela, il est important d'appuyer les efforts de paix des organisations régionales. Les initiatives africaines doivent être soutenues pour prévenir et pour résoudre les conflits sur le continent. L'engagement de l'Union africaine pour le règlement du conflit dans le nord de l'Éthiopie, l'engagement de la Communauté d'Afrique de l'Est dans la région des Grands Lacs, ou encore celui de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique, ont été et demeurent

clefs. C'est aussi pourquoi la France soutient un financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires des Nations Unies.

Deuxièmement, c'est l'ensemble du système des Nations Unies qui doit se mobiliser, qui doit se coordonner pour traiter les causes profondes des conflits. Les opérations de maintien de la paix y participent directement, en appuyant le déploiement des services publics sur l'ensemble du territoire, en appuyant la réforme du secteur de la sécurité. Dans certains cas, ces opérations doivent également soutenir la bonne gestion des ressources naturelles, ou encore la lutte contre les trafics.

Les missions politiques spéciales, chargées d'appuyer des processus politiques inclusifs, doivent également veiller à la pleine participation de la société civile, mais également des femmes et de la jeunesse, comme cela a été rappelé par nos intervenants. Ce sont également les travaux des organismes, fonds et programmes qui doivent converger, sous l'égide des coordonnateurs résidents, pour répondre aux crises humanitaires, pour accélérer un développement durable au service des populations et pour bâtir des institutions résilientes et efficaces.

L'ensemble du système onusien doit par ailleurs mieux prendre en compte l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité. C'est avec cet objectif que la France a rejoint le Conseil d'administration du mécanisme de sécurité climatique et qu'elle en assure la coprésidence avec l'Allemagne cette année.

Le respect des droits de l'homme et l'accès à la justice constituent les conditions essentielles de la prévention des conflits. Sans justice, il ne saurait y avoir de paix durable. La France réaffirme son soutien aux efforts et aux institutions qui luttent contre l'impunité.

Enfin, et c'est mon troisième point, la consolidation de la paix doit produire des résultats concrets. La Commission de consolidation de la paix a démontré sa capacité à rassembler et à faire dialoguer les États, la société civile, ou encore les acteurs régionaux. La Commission doit concentrer son action sur des situations géographiques précises et formuler des recommandations opérationnelles au Conseil de sécurité. Elle doit accompagner les contextes de transition, de post-conflit, et elle doit appuyer également la préparation des retraits d'opérations de maintien de la paix. Je pense à de nombreux cas, mais en particulier, cette année, à la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Cette année, la France continuera à soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix à hauteur de 6,5 millions d'euros. Son action catalytique doit se poursuivre, de façon coordonnée avec les institutions financières internationales, comme cela a été rappelé, mais également en mobilisant pleinement le secteur privé.

La diplomatie préventive, la lutte contre les causes profondes des conflits et la construction d'une paix durable sont autant d'enjeux au cœur de la préparation du Nouvel Agenda pour la paix. Le Sommet de l'avenir de septembre 2024 constituera un jalon clef dans l'élaboration de cet Agenda. Qu'on soit assuré que la France y prendra toute sa part.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon de cette occasion d'aborder la question de la résilience dans la consolidation de la paix. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Ndiaye de leurs observations utiles.

Nous sommes d'accord pour dire qu'il convient de renforcer la résilience par l'appropriation et l'inclusion afin de mieux répondre aux difficultés imbriquées que nous rencontrons dans la préservation et la consolidation de la paix. Après tout, la paix est notre mission, notre travail quotidien et la raison d'être de l'Organisation, car la paix veut dire la vie, et parce que nous œuvrons pour une vie vécue dans la liberté, la dignité et la prospérité.

L'histoire nous enseigne sans l'ombre d'un doute que les pays qui investissent dans les personnes sont bien plus à même de pérenniser la paix, de prévenir le déclenchement des conflits et de parvenir au développement et à la prospérité. Cela tient directement à la conception et à la mise en œuvre de politiques qui prennent en considération et protègent les intérêts fondamentaux de chaque être humain. Il s'agit avant tout de respecter ses droits, tous ses droits, c'est-à-dire ses droits civils, politiques, socioéconomiques et culturels. Inversement, la violation systématique des droits humains est un prélude au conflit, qui fait donc peser une menace directe sur la paix et la sécurité.

Une conception de la paix et de la sécurité reposant sur les droits nous impose de combattre l'injustice et la discrimination, en particulier celles dont souffre la moitié de la population mondiale, les femmes. Il n'existe pas un endroit, pas même les pays les plus développés, les plus soucieux des droits, où les femmes jouissent d'une véritable égalité avec les hommes. Cela dit, il n'y a pas matière à comparaison. Les démocraties, avec leurs libertés et leurs droits, leurs institutions dédiées, une

société civile forte, qui se fait entendre, et une presse libre, dure et sans compromis, cherchent des moyens de s'améliorer, de faire mieux, de corriger leurs erreurs et même de se demander des comptes.

Ailleurs, sous couvert de traditions et de cultures locales, les régimes excluent systématiquement les femmes de la vie publique et de toute participation à la gouvernance démocratique, y compris en poussant à l'extrême, comme tel est malheureusement le cas actuellement en Afghanistan, extrême qui consiste à les exclure de l'éducation. C'est pourquoi nous estimons que les femmes et les jeunes devraient être en pointe de nos efforts visant à donner aux personnes les moyens de devenir des agents de changement, d'émancipation et de progrès. C'est ainsi qu'on renforce la résilience et qu'on prépare l'avenir.

Dans mon pays, l'Albanie, nous avons fait de l'autonomisation des femmes une priorité de nos politiques intérieure et extérieure, non parce que c'est à la mode, mais simplement parce que c'est juste. En veillant à leur participation normale, pleine et véritable à tous les niveaux, nous voyons tout l'intérêt d'une société qui sait comment tirer parti de l'énergie et de la créativité de tous ses membres pour contribuer au développement, au progrès et à la prospérité. C'est la raison pour laquelle nous travaillons au renforcement du rôle des femmes dans les initiatives internationales en faveur de la paix, notamment le maintien et la consolidation de la paix des Nations Unies, et c'est pourquoi nous profiterons de notre mandat au Conseil pour défendre leur cause, qui devrait être notre cause à tous.

Aucun pays ne peut se permettre de sous-investir dans son capital humain. Sans effort mondial urgent et concerté pour renforcer le capital humain, des millions de personnes, des pays entiers risquent d'être exclus de la prospérité future, et les objectifs de développement durable ne seront pas atteints. Malgré des contextes différents, les pays, quel que soit leur niveau de revenu, doivent mettre l'accent sur le capital humain, car la frontière des compétences ne cesse d'évoluer et la demande en faveur d'une éducation et de soins de santé de meilleure qualité augmente partout. Investir dans le capital humain signifie que les enfants vont à l'école, développent un esprit critique, acquièrent des compétences et peuvent entrer sur le marché du travail en tant qu'adultes en bonne santé et devenir de bons citoyens et des adultes productifs. C'est un investissement dans la famille, la société, le développement et la paix.

Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer en investissant dans le capital humain, ce qui contribue

à réduire la pauvreté et à lutter contre les inégalités et d'autres désavantages, et aide chacun à participer à la dynamique de développement. À l'heure où les progrès scientifiques et technologiques transforment nos vies, nous devons veiller à ce que tout le monde soit un bénéficiaire net en réduisant les écarts entre les pays, notamment en ce qui concerne l'espérance de vie.

Il existe un autre ingrédient clef pour la paix et le développement : l'état de droit, tant au niveau national qu'au niveau international. Sur le plan national, un état de droit solide, qui protège les droits de l'homme, contribue à prévenir et à atténuer la criminalité, la corruption et les conflits en fournissant des processus légitimes pour le règlement des griefs et en décourageant la criminalité et la violence. Sur le plan international, il crée un environnement favorable à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et constitue la base normative de relations amicales entre les États grâce au dialogue, aux négociations, aux mécanismes de règlement des différends, à la conciliation, à l'arbitrage, au règlement judiciaire et au recours à des organismes ou à des dispositifs régionaux, au lieu de reposer sur la guerre ou l'agression.

La faiblesse du développement économique, les inégalités et les violations des droits de l'homme peuvent être un facteur de tension, de violence et de conflit. Dans ce contexte, le principe de la responsabilité de protéger, adopté par l'Assemblée générale dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), reste très pertinent.

Nous devons donc investir plus, et mieux, dans la prévention, le point faible du multilatéralisme. Nous avons les outils nécessaires, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités et les résolutions. Nous devons simplement nous assurer que nous les respectons véritablement et concrètement, pas seulement en paroles, mais aussi en actes. Cela nous aidera sans aucun doute, individuellement et collectivement, à investir dans un avenir meilleur pour toutes et tous.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) :
Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, à l'Ambassadeur Muhammad Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, et à M^{me} Diago Ndiaye, Présidente du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO. Je les remercie de leurs exposés instructifs. Je remercie également votre délégation, Monsieur le Président, de l'attention accordée à la consolidation de la paix tout au long de ce mois, en

commençant par les demandes d'avis de la Commission de consolidation de la paix sur l'Afrique de l'Ouest et la Colombie et en terminant par cette séance.

Nous sommes d'accord avec les promoteurs de ce débat pour dire que la consolidation de la paix est plus importante que jamais, étant donné les défis complexes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que la Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour assurer le relais entre les débats menés dans le cadre des différents piliers de l'ONU et mobiliser un appui international pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le développement durable et la sécurité sont étroitement liés, se renforcent mutuellement et sont essentiels à l'instauration d'une paix durable, comme l'a dit avec tant d'éloquence aujourd'hui la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed. Le Conseil de sécurité doit donc adopter une approche globale des conflits en prenant en considération les dimensions politiques, économiques et sociales pertinentes des crises inscrites à son ordre du jour.

Notre débat d'aujourd'hui offre une nouvelle occasion de poursuivre la réflexion sur la consolidation de la paix et la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Comme le Brésil l'a souligné lors de séances précédentes l'année dernière, les échanges entre ces deux organismes sont à saluer et pourraient d'ailleurs être plus fréquents. En outre, cette coopération est nécessaire pour parvenir à une paix durable face à la complexité des défis qui nous attendent. Nous pensons donc qu'il s'agit d'un élément clef à inclure dans le Nouvel Agenda pour la paix, dont nous espérons qu'il sera rédigé selon un processus transparent et dirigé par les Membres.

Les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, et en particulier le Conseil de sécurité, restent à approfondir. Le Nouvel Agenda pour la paix doit souligner les avantages potentiels d'un approfondissement de ces relations. Cette question est prioritaire pour la plupart des membres de la Commission, et c'est la raison pour laquelle les relations entre la Commission et les autres organes figurent dans son programme de travail pour 2022. Nous espérons des discussions constructives au sein du Conseil à ce sujet.

La Commission peut faire appel aux organisations régionales et aux institutions financières internationales et favoriser les accords de coopération Sud-Sud et triangulaire à l'appui des initiatives nationales de consolidation de la paix. Elle peut aussi appuyer la mise

en œuvre des activités de consolidation de la paix par les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, et aider à mobiliser le soutien politique nécessaire pour promouvoir la réconciliation, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le renforcement des institutions et d'autres priorités relatives à la consolidation de la paix définies au niveau national. Néanmoins, si nous souhaitons accroître la portée de la contribution de la Commission, nous devons renforcer son rôle consultatif en améliorant la cohérence des ordres du jour, outre la rapidité et la qualité des conseils prodigués par la Commission au Conseil.

Je voudrais énumérer quelques suggestions pratiques pour renforcer la collaboration entre les deux organes : premièrement, la tenue de consultations sur les questions relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix avant la formation, l'examen, le retrait et la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ; deuxièmement, la soumission régulière d'avis écrits de la Commission de consolidation de la paix sur les questions à l'ordre du jour des deux organes ; troisièmement, une meilleure harmonisation des programmes de travail du Conseil de sécurité et de la Commission ; quatrièmement, l'intensification des échanges entre la Commission et les rédacteurs des résolutions du Conseil ; cinquièmement, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil en ce qui concerne ses interactions avec la Commission ; et, sixièmement, au moins une session commune par an, suivant la pratique actuelle entre la Commission et le Conseil économique et social.

En l'absence de contributions appropriées axées sur la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité aura du mal à progresser dans la prévention et le règlement des conflits et dans la gestion de transitions réussies vers la consolidation de la paix. Selon nous, la Commission doit être habilitée par le Conseil à jouer un rôle de premier plan dans les contextes de transition.

Pour terminer, après avoir indiqué quelques pistes possibles pour l'examen des travaux du Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix, en particulier sa coopération avec la Commission, je voudrais souligner la nécessité impérieuse de favoriser la confiance. Cette collaboration ne pourra porter ses fruits que si le Conseil considère la Commission comme un partenaire précieux, aux côtés duquel il travaille en toute transparence.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Bien qu'elle ait quitté la salle, je voudrais remercier la Vice-Secrétaire générale de sa présence et

de son engagement en faveur de la consolidation de la paix. Je remercie également le Japon d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, ainsi que les intervenants de leurs contributions.

La prévention des conflits, la diplomatie préventive et les initiatives de consolidation de la paix sont essentielles pour faire face aux problèmes de sécurité et de développement communs dans le monde entier. Les États-Unis prennent au sérieux nos ambitions communes dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix. Les efforts de consolidation de la paix peuvent contribuer à atténuer les facteurs de fragilité et d'instabilité et à faire en sorte que les gouvernements et les communautés locales disposent des outils nécessaires pour réduire la récurrence des conflits.

Nous avons constaté avec satisfaction l'augmentation du nombre d'exposés de la Commission de consolidation de la paix devant le Conseil de sécurité au cours de l'année écoulée, et nous encourageons une collaboration plus ambitieuse et structurée entre la Commission et le Conseil. La Commission de consolidation de la paix est idéalement placée pour faire connaître les efforts régionaux et l'expertise des communautés locales et pour appeler l'attention sur la dimension transfrontalière des conflits. Les États-Unis réaffirment leur soutien ferme au renforcement du rôle que la Commission joue dans les contextes régionaux et les domaines transversaux, notamment les droits humains et les risques pour la paix et la sécurité liés au climat. Ce renforcement suppose de tirer parti de sa capacité de mobilisation, notamment dans son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, afin de faire en sorte que les activités de consolidation de la paix soient intégrées, coordonnées et réactives. Les États-Unis jugent utile d'élaborer un *Nouvel Agenda pour la paix* dans le cadre de l'initiative *Notre Programme commun* (A/75/982), afin de garantir que l'ONU et les interventions multilatérales plus larges soient en mesure de gérer efficacement les menaces, existantes et émergentes, à la paix et la sécurité internationales.

L'un des objectifs de la consolidation de la paix est la durabilité, et nous ne pourrions véritablement avancer que si les progrès sont inclusifs et bénéficient à tous. Les processus de paix sont souvent remis en cause parce qu'ils manquent de légitimité auprès des populations concernées. Généralement, les acteurs internationaux ne peuvent pas être les architectes de la paix ; ils doivent aider les acteurs locaux à trouver les solutions par eux-mêmes. À cette fin, l'ONU doit réorienter les ressources pour renforcer les capacités des entités locales, nationales et régionales chargées de la consolidation de la paix. Les femmes, les jeunes, les

acteurs locaux et la société civile au sens large doivent être activement engagés et dotés des moyens suffisants pour avoir une influence concrète sur le processus décisionnel. Comme nous l'avons déjà souligné, l'histoire a clairement montré que lorsque les femmes prennent part aux négociations et peuvent y participer pleinement et effectivement, ces processus ont beaucoup plus de chances d'aboutir à des résultats durables pour tous les membres de la société. De même, il est important d'associer les jeunes aux processus de paix, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, car beaucoup de ces jeunes en situation de conflit sont d'anciens enfants dans des situations de conflit armé. Leur contribution constructive réduit également le risque qu'ils prennent de nouveau part au conflit.

Dans ce sens, nous encourageons l'ONU à s'employer à produire des études d'impact plus détaillées de son action en matière de consolidation de la paix, en montrant de quelle manière et dans quelles circonstances elle peut contribuer à une réduction effective des conflits violents. Grâce à ces efforts, nous espérons parvenir à un consensus : le système des Nations Unies doit à l'avenir être pleinement actif et apte à fournir les résultats dont nous le savons capable. L'engagement des États-Unis en faveur de la consolidation de la paix se manifeste par l'application du *Global Fragility Act* et la publication ultérieure de la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité, que nous considérons comme complémentaires aux efforts de l'ONU. Nous espérons que le renforcement du rôle de la Commission et l'augmentation des interactions avec le Conseil de sécurité marquent un progrès important vers la consolidation et la pérennisation de la paix.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique se félicite de l'initiative du Japon d'organiser un débat public sur ce thème important. Nous félicitons vivement la présidence japonaise d'avoir porté à l'attention du Conseil de sécurité une sélection aussi excellente de sujets, dont celui que nous abordons aujourd'hui. Nous remercions chaleureusement S. E. M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale. Nous remercions également la Présidente de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Diago Ndiaye, Présidente du Réseau Paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO, de leurs exposés importants.

Durant sa brève histoire en tant que nation, le Mozambique a eu son lot d'expériences en matière de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, notre approche de la consolidation et de la pérennisation de la paix est fondée sur

la reconnaissance des liens essentiels entre la paix, la sécurité et le développement. Nous estimons que pour consolider la paix, il est primordial de s'attaquer aux causes profondes, tant internes qu'externes, des conflits violents et de l'instabilité, de définir une vision ample et de forger un consensus national autour du présent et de l'avenir du pays, et de formuler et de mettre en œuvre des stratégies propres à bâtir un avenir pacifique. En tant que pays ayant connu la consolidation de la paix, les principaux enseignements que nous avons tirés de nos propres processus révèlent clairement qu'il importe de régler les problèmes liés au développement, afin de prévenir la résurgence d'une violence généralisée. À cette fin, nous pensons qu'il est crucial de mettre en place des politiques et stratégies de consolidation de la paix globales, intégrées, inclusives et centrées sur les personnes, de développer et d'entretenir une volonté politique nationale inébranlable, et d'obtenir l'engagement ferme de la communauté internationale et un financement durable. Il est tout aussi important de créer des partenariats, une complémentarité et des mécanismes de coordination efficaces aux niveaux local, national, régional et même international. Et, pour que tous les éléments que j'ai mentionnés soient viables, il est de la plus haute importance d'avoir un leadership national compétent et sage, pleinement attaché aux intérêts suprêmes que sont l'unité nationale, la paix, la stabilité et la réconciliation.

Les efforts de consolidation de la paix doivent essentiellement viser à restaurer et à renforcer l'autorité de l'État et la structure de gouvernance. Ils doivent redynamiser la capacité de l'État à répondre aux besoins fondamentaux et aux aspirations de sa population. Par conséquent, les sociétés touchées ont besoin d'aide pour bâtir leur propre architecture de paix, reconstituer leur tissu social, améliorer l'efficacité des institutions sociales et pérenniser les investissements relatifs à la cohésion sociale. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que les communautés locales touchées par un conflit violent ne peuvent pas se contenter de bénéficier de mesures ou d'initiatives de consolidation de la paix : elles doivent être pleinement impliquées et participer activement à la conception et à la mise en œuvre de l'ensemble du processus de consolidation de la paix. Autrement dit, elles doivent s'appropriier le processus de consolidation de la paix. Par conséquent, l'ONU et les autres acteurs internationaux doivent associer les artisans de la paix locaux et nationaux aux processus structurés qui empêchent la résurgence de la violence et favorisent une paix durable. Nous sommes convaincus que dans tous ces processus, la participation des femmes et des jeunes est essentielle. À cet égard, nous souhaitons mettre en lumière

la stratégie en matière d'égalité des sexes et le plan d'action stratégique relatif à la jeunesse et à la consolidation de la paix, tous deux menés par la Commission de consolidation de la paix afin de promouvoir une plus grande participation des femmes et des jeunes au processus de consolidation de la paix.

Nous estimons que pour être efficace, toute activité de consolidation de la paix doit être soigneusement planifiée pour tenir compte des besoins financiers, administratifs et logistiques sur le terrain. En outre, la consolidation de la paix requiert des institutions efficaces et doit aider les sociétés à développer leur résilience et leur robustesse afin qu'elles puissent faire face et s'adapter aux changements et pérenniser leurs processus de paix.

Nous savons tous que les missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Telle a été notre expérience avec l'Opération des Nations Unies au Mozambique, déployée avec succès dans notre pays de 1992 à 1994. Nous savons également que leur efficacité et leur viabilité dépendent éminemment de la disponibilité des fonds, de leur capacité de faire face aux menaces nouvelles pour la paix et la stabilité, y compris le terrorisme et l'extrémisme violent, et de leur capacité d'instaurer une paix à long terme. Ce que nous oublions parfois, c'est que rien de tout cela n'est possible sans l'adhésion des principales parties prenantes nationales et locales. C'est dans le partenariat entre les acteurs internationaux, nationaux et locaux que réside la clef du succès.

De l'avis du Mozambique, le Nouvel Agenda pour la paix doit se garder des solutions toutes faites en matière de prévention et de règlement des conflits violents. Il doit être global, adapté au contexte et promouvoir, entre autres, la réduction de la pauvreté et le développement durable ; les investissements indispensables dans le capital humain, en particulier les femmes et les jeunes ; le renforcement des investissements dans les infrastructures, la restauration et le développement ; la priorité donnée aux solutions locales et à la participation des populations locales dans la prévention et le règlement des conflits violents ; une meilleure compréhension des particularités des sociétés touchées par un conflit violent ; l'augmentation des flux d'aide publique au développement visant à générer une plus grande croissance économique ; et une attention particulière aux besoins immédiats des États sortant d'un conflit pour empêcher la reprise des hostilités.

Nous tenons à réaffirmer notre conviction que les activités de consolidation de la paix doivent aider les sociétés touchées à s'attaquer aux causes profondes de la violence, à réparer le tissu social, à reconstruire la vie des personnes touchées et, enfin, à faire en sorte que les communautés possèdent les outils et les mécanismes appropriés pour régler les conflits de manière pacifique et dans un esprit de collaboration, sans recourir à la violence.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : « La paix ne s'installe jamais de manière définitive. Il faut l'entretenir chaque jour, chaque instant, que nous soyons un grand politicien ou un simple collégien. »

C'étaient les mots de la jeune activiste pour la paix franco-colombienne Léa Narjoud, prononcés lors des Rencontres de Genève pour la paix, qui ont lieu en Suisse depuis 2013. Elle illustre ainsi trois conditions clefs pour une paix durable : un engagement à long terme (*time*), un investissement continu dans la confiance (*trust*) et un discours franc et transparent à tous les niveaux (*transparency*). Ces trois éléments guident aussi depuis longtemps l'action de la Suisse.

La paix durable est une priorité de la Suisse au Conseil de sécurité, et je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public. Nous saluons la participation de la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed, du Président de la Commission de consolidation de la paix, Muhammad Abdul Muhith, ainsi que de M^{me} Diago Ndiaye à ce débat, et les remerciements de leurs contributions instructives.

Je souhaite illustrer davantage les trois éléments mentionnés, *time*, *trust* et *transparency*, en vue de nos discussions urgentes des prochains mois concernant le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général.

Premièrement, construire une paix durable est un travail de longue haleine, car il faut répondre aux diverses causes des conflits par une approche holistique. Le Conseil l'a réaffirmé dans sa résolution 2558 (2020) : « le développement, la paix et la sécurité et les droits humains sont inséparables et se renforcent mutuellement ». Concernant la mise en œuvre de ce lien, nous encourageons les membres du Conseil à poursuivre les discussions constructives pour renforcer les liens entre ces éléments, par exemple dans le domaine de la justice transitionnelle ou lors des transitions des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, nous devons mettre l'accent sur les actrices et acteurs locaux et sur l'inclusivité. C'est ainsi que nous pourrions créer un climat de confiance. La

Suisse, organisée selon le principe de subsidiarité, parle ici de sa propre expérience fédérale. Les communautés et autorités locales, dans toute leur diversité, sont toujours en première ligne pour bâtir une paix durable et prévenir une rechute dans la violence. Nous devons miser sur leurs compétences et capacités. La Suisse salue ainsi le travail pionnier de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer le rôle des acteurs et actrices nationaux et locaux. Elle l'encourage à les intensifier en étroite coopération avec le Conseil. Une paix durable requiert également des institutions fortes et responsables, qui protègent et promeuvent les droits des individus qui en dépendent. Si les droits humains sont bafoués, les responsables doivent être tenus de rendre des comptes pour que la confiance en les institutions soit conservée.

Troisièmement, nous devons promouvoir la transparence et la vérité comme bases pour des actions concrètes. Nous faisons face à une complexité inédite de facteurs à l'origine des conflits. Cela inclut les nouvelles menaces pour la sécurité internationale et les multiplicateurs de risque, qu'il s'agisse des changements climatiques ou des défis propres au cyberspace. Pour y répondre de manière efficace, le Conseil de sécurité doit disposer d'informations et de données scientifiques à jour et désagrégées selon des critères pertinents, comme par exemple le genre, et les intégrer dans son travail au quotidien. Il doit tenir compte de la menace que représente la désinformation pour la paix et la sécurité et la contrer.

Lors du dernier examen du dispositif de consolidation de la paix en 2020, des experts et expertes éminents nous ont rappelé que « la consolidation de la paix est la manifestation concrète de l'engagement des Nations Unies à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Cette responsabilité vis-à-vis des jeunes hommes et femmes garde toute son importance. Avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, le Conseil dispose d'outils pertinents et, surtout, d'un réservoir riche de bâtisseurs et bâtisseuses de paix. Il s'agit maintenant d'utiliser cet énorme potentiel.

En construisant sur les acquis et les expériences des dernières décennies, le Nouvel Agenda pour la paix doit servir de levier clef pour la construction d'une paix durable. En ces temps plutôt sombres, nous le devons à toutes les générations, partout dans le monde, de conjurer nos efforts et de saisir cette opportunité.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui. J'adresse

également mes remerciements à la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, ainsi qu'au Président de la Commission de consolidation de la paix et à M^{me} Diago Ndiaye, pour leurs réflexions et leurs recommandations.

Des millions de personnes continuent de vivre dans des pays touchés par des conflits. L'accroissement des inégalités, de la méfiance et des divergences politiques continue d'engendrer des guerres dévastatrices. Le monde est sans cesse confronté à des défis complexes et émergents qui menacent de provoquer de nouveaux conflits ou de prolonger les conflits existants. Nous devons à tous les civils du monde, en particulier les victimes de conflits, de redynamiser les stratégies de prévention des conflits et de renforcer le concept de consolidation de la paix. Nous devons aussi déterminer les moyens de mettre en œuvre efficacement les stratégies nationales, régionales et multilatérales de consolidation de la paix.

Malte se félicite de la récente intensification de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Une telle approche peut être étendue à l'ensemble du système des Nations Unies. À cet égard, nous rappelons la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, qui met en évidence la nécessité impérieuse d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable des activités de consolidation de la paix.

Convaincue que la consolidation de la paix fait partie intégrante de son projet multilatéral, Malte contribue au Fonds pour la consolidation de la paix. Notre contribution a également pour but d'insister sur le fait que, si nous apportons tous notre pierre à l'édifice, nous pourrions engranger des résultats notables. Le financement et la gestion de ces opérations requièrent toute notre attention au regard de l'évolution des mandats et de la multiplication des défis.

La simple absence de violence n'est pas la véritable définition de la paix. Pour instaurer la paix, nous devons trouver des solutions durables et faire évoluer les mentalités, les institutions et les structures de manière à favoriser la coopération et les partenariats. Le développement durable joue un rôle majeur dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, car il donne aux gouvernements et aux communautés locales les moyens de transformer leurs sociétés et d'accroître leur résilience face aux chocs futurs. Il est évident que les processus de paix inclusifs sont plus durables, plus viables et plus fructueux.

Le manque d'accès à l'éducation pour les personnes de tous âges, mais surtout pour les enfants, constitue un multiplicateur de risques de conflit. Nous soulignons l'importance de l'alphabétisation en tant qu'outil de consolidation de la paix et de prévention des conflits ainsi que sa capacité de promouvoir la paix de manière globale. Pour ce faire, il faut assurer la pleine participation de toutes les personnes à la société, promouvoir les droits humains et la dignité, favoriser l'élimination de la pauvreté et l'égalité des genres et bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus durables, y compris dans la sphère numérique. Nous devons donner aux populations les moyens de participer aux systèmes démocratiques et de lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours violents. Les établissements d'enseignement et le niveau d'alphabétisation qu'ils permettent d'acquérir recèlent ce potentiel et peuvent offrir aux personnes marginalisées un accès à la justice et à la protection juridique, réduisant ainsi les risques de conflit.

Il est difficile de déceler les nouvelles menaces et les signes avant-coureurs d'un conflit, notamment en raison des procédures et des dynamiques au sein du Conseil de sécurité. Les dialogues informels et les synergies entre les organes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix, les organisations de la société civile et les acteurs indépendants sont un moyen de combler cette lacune. Les acteurs régionaux peuvent nous donner de précieux conseils sur les priorités en matière de consolidation de la paix dans leurs régions respectives.

Les femmes et les enfants sont trop souvent les premières victimes de la violence et des graves conséquences socioéconomiques des conflits. Ils sont également des artisans de la paix indispensables. Une société ne peut connaître la paix sans prendre en compte le bien-être, l'inclusion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des enfants. Les voix des femmes doivent être pleinement et véritablement entendues, sur un pied d'égalité avec celles des hommes, pour qu'une feuille de route inclusive et durable puisse être élaborée efficacement en vue de la consolidation de la paix.

Enfin, force est de constater que, dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général a fait de l'investissement dans la prévention, la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix l'une de ses propositions phares, dans le droit fil des objectifs inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il nous incombe de chercher à remédier aux causes profondes des conflits à un stade précoce.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Muhammad Muhith. Nous avons aussi suivi avec attention les observations formulées par M^{me} Diago Ndiaye.

Nous sommes convaincus qu'une stratégie politique nationale bien pensée est absolument essentielle pour bâtir une société durable et prospère. Les lois des États doivent tenir compte des particularités ethniques et religieuses des personnes, tandis que les institutions publiques doivent protéger les droits et les intérêts de tous les citoyens d'un pays de manière efficace et sans exception. Une politique publique appropriée visant à former des autorités responsables et à établir des relations équitables dans la société est la clef de la stabilité d'un État. Il est également capital de construire une économie durable, indépendante et compétitive, de concevoir des programmes nationaux de santé et d'éducation, ainsi que de sensibiliser les jeunes et de leur inculquer le respect de l'histoire. Les réalisations dans ces domaines donneront aux États la possibilité d'assurer par leurs propres efforts le bien-être et la sécurité de leurs citoyens, de surmonter les répercussions des conflits et d'empêcher leur résurgence.

Force est de constater que nombre de pays figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, notamment sur le continent africain, continuent de ressentir les conséquences de leur passé colonial. Ces événements tragiques ont perturbé le processus historique naturel de formation des États, tracé les frontières des États de manière arbitraire, divisé de nombreux peuples ou, au contraire, les ont arbitrairement réunis dans des formations étatiques. L'imposition à long terme de coutumes et de langues étrangères aux populations locales ne pouvait que contribuer à l'émergence de conflits interconfessionnels et interethniques, car cela empêchait la création de sociétés unies. Certains empires coloniaux ont délibérément laissé derrière eux des lignes de division artificielles, espérant maintenir leur influence afin de diviser pour mieux régner. À cela s'est ajoutée l'exploitation économique de certaines régions.

En règle générale, le Conseil de sécurité n'est peut-être pas en mesure de régler efficacement ces problèmes profondément enracinés. Rien ne peut remplacer les décisions politiques et le principe d'édification d'un État fondé sur les priorités et les intérêts nationaux. Cependant, il est évident que le Conseil de sécurité a la possibilité et l'obligation de mettre un terme aux phases

aiguës des conflits, notamment par l'intermédiaire des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales qui sont dotées de vastes mandats et de milliards de dollars de ressources et peuvent contribuer à la cessation de la violence et à la protection des civils.

Les activités de consolidation de la paix des Nations Unies sont un instrument important pour aider les États à surmonter les conséquences des conflits et à prévenir leur résurgence. À cet égard, nous notons le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, qui sert de plateforme consultative pour l'élaboration de stratégies globales de prévention et de reconstruction après un conflit.

La Commission a pour vocation d'établir un lien entre le maintien de la paix et de la sécurité et l'aide au développement, c'est-à-dire de formuler des recommandations non seulement à l'intention du Conseil de sécurité, mais aussi de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Il ne peut y avoir de recettes toutes faites ou de solutions imposées de manière automatique dans le domaine de la consolidation de la paix. Chaque situation requiert une approche délicate et impartiale, ainsi qu'une recherche minutieuse d'une solution unique.

La responsabilité principale de prévenir les conflits et d'atténuer leurs conséquences revient aux États. L'appui international, s'il est nécessaire, ne doit être fourni qu'avec le consentement du gouvernement hôte, conformément à ses priorités et dans le plein respect de la souveraineté nationale. Il est inacceptable que les donateurs imposent leurs préférences et conditionnent la fourniture de l'aide à des exigences politiques. Cette approche ne sert nullement la cause de la paix. Nous sommes circonspects à l'égard des tentatives de regrouper les questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire sous la thématique « pérennisation de la paix ». Nous sommes convaincus que malgré certains liens qui existent entre les différents aspects des activités de l'ONU, il est souhaitable de maintenir une division du travail et une répartition claire des mandats entre les organes de l'ONU. L'utilisation des violations des droits de l'homme et d'autres facteurs arbitraires comme indicateurs de conflit ouvre la voie à des abus potentiels et à l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains. Nous sommes d'avis que ce sont le règlement politique des conflits et la stabilisation de la situation en matière de sécurité qui permettent d'ouvrir la voie à l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme et à la mise en place d'institutions démocratiques dans un pays, et non l'inverse.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Japon pour l'initiative de cet important débat sur la consolidation de la paix et le maintien d'une paix durable. Je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed d'avoir fixé de façon éclairante les enjeux et la trajectoire de la communauté internationale vers la pérennisation de la paix. Je remercie également le Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que M^{me} Diago Ndiaye, pour leurs exposés édifiants.

La consolidation et la pérennisation de la paix sont les pans d'un processus multiforme auquel participe un large éventail d'acteurs de la communauté internationale qui travaillent ensemble pour soutenir la résilience et faciliter l'appropriation nationale de la paix, y compris les processus politiques visant à promouvoir une paix et un bien-être durables. La consolidation de la paix correspond à l'étape suivant la signature d'un accord de paix ou la fin de la violence généralisée. Elle implique un effort global pour éviter la reprise des hostilités. En ce sens, elle est étroitement liée à la reconstruction post-conflit et à la résilience des capacités sociales, politiques et économiques afin de neutraliser les moteurs de la fragilité.

Il va de soi que l'investissement dans l'éducation, dans les infrastructures, dans l'autonomisation des communautés locales et le renforcement du rôle des femmes et des jeunes constituent un pilier essentiel dans le programme pour une paix durable. Au sein du système des Nations Unies, l'architecture de consolidation de la paix a été établie pour jouer un rôle de passerelle qui favorise une approche intégrée et cohérente en vue de faire avancer le programme de paix durable. Mais les facteurs contemporains de conflit et d'insécurité ne font que compliquer cette tâche déjà difficile.

Il est désormais universellement admis que la paix et la sécurité sont inextricablement liées au développement. En effet, de nombreux pays aux prises avec des conflits armés se heurtent également aux obstacles à leur développement durable parce que leurs capacités institutionnelles et de gouvernance sont facilement dépassées. Inversement, les pays qui luttent contre un sous-développement persistant sont confrontés à des défis pour assurer leur sécurité et restent sujets à des fractures dans leur tissu social, alors que les forces négatives telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, la violence intercommunautaire et la criminalité organisée prospèrent facilement dans ces contextes. L'émergence de facteurs de risque contemporains tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la menace toujours croissante des changements climatiques ajoute

une complexité supplémentaire inextricable à ce paysage sécuritaire difficile. Ces défis qui se chevauchent et s'interconnectent ne peuvent être relevés efficacement que par des stratégies globales et cohérentes.

Le Conseil détient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais pour s'acquitter de son mandat de façon plus efficace, il doit travailler en étroite collaboration avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies afin de répondre de manière holistique et systémique aux causes profondes des conflits, notamment les inégalités sociales, économiques et politiques, la stagnation et le déclin économiques, les niveaux aigus de chômage et une pauvreté abjecte, les structures de gouvernance déficientes, les défis sanitaires et environnementaux ainsi que les craintes, les incertitudes et les incitations économiques aux conflits qui émergent dans les crises.

Eu égard à l'interdépendance accrue des fragments de la communauté internationale et à l'évolution des liens entre les contextes politique, socioéconomique, sanitaire et environnemental, il apparaît impertinent de relever les défis de la paix, de la sécurité et du développement indépendamment les uns des autres. Il est évident que l'insécurité touche toutes les nations et tous les peuples à des mesures différentes, car les pays les moins avancés et les groupes les plus vulnérables sont souvent plus prédisposés aux difficultés et aux crises.

À cet effet, l'ONU doit demeurer au centre de la dynamique visant à sauvegarder les principes fondamentaux du droit international, tout en promouvant la paix, la sécurité et le développement pour tous. Il est fondamental pour le Conseil de trouver des réponses concernant les incidences sur la sécurité des facteurs contemporains de conflit et d'insécurité, notamment les pandémies et les défis environnementaux, y compris les changements climatiques. Cela doit nous conduire à densifier le rôle du Conseil de sécurité par la promotion d'une approche intégrée et cohérente de l'ensemble du système pour relever ces défis multiformes. Dans cette tâche indispensable, nous devons pouvoir tirer des enseignements des facteurs complexes qui, consubstantiellement, ne cessent de s'aggraver, ainsi que des défis persistants en matière de développement auxquels sont confrontés de nombreux pays, tout en revisitant les outils de notre système de sécurité collective.

À la lumière des défis posés par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les déficits de développement associés aux conflits, il revient au Conseil de sécurité d'envisager les perspectives d'une

collaboration plus étroite avec le système des Nations Unies pour le développement afin de veiller à ce que les objectifs de développement durable restent à la portée des pays touchés par des conflits. Parmi les perspectives attrayantes à explorer, la conjonction d'action avec la Commission de consolidation de la paix, et éventuellement le Conseil économique et social, pourrait favoriser une plus grande mobilisation des réponses mondiales de développement aux défis urgents de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits. Quoi qu'il en soit, et je terminerai par là, le Conseil de sécurité doit pouvoir renforcer son approche intégrée sur l'ensemble de la trajectoire menant à la paix et à la sécurité, à l'action humanitaire et au développement afin de promouvoir des solutions centrées sur l'humain, sans préjudice de la souveraineté et des menaces à la paix internationale.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Ndiaye des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Comme nous le savons tous, le coût des conflits est insoutenable, tant en termes de souffrances humaines qu'en ce qui concerne les ressources mobilisées pour le maintien de la paix et l'aide humanitaire. Le Nouvel Agenda pour la paix offre une occasion de faire passer la prévention au premier plan afin de sauver des vies et de réduire au minimum les coûts futurs. Nous sommes conscients que le concept de prévention des conflits peut exacerber les sensibilités. Mais les processus nationaux de consolidation de la paix peuvent étayer la souveraineté et renforcer la résilience de l'État. Il s'agit d'un élément central du cadre de pérennisation de la paix élaboré par l'Assemblée générale en 2016, qui met l'accent sur la collaboration avec les pays afin de répondre à leurs besoins, le partage des responsabilités et une approche à l'échelle du système. Les fragilités sont universelles, c'est pourquoi la pérennisation de la paix exige un travail constant dans tous les pays.

Le Royaume-Uni estime qu'en travaillant ensemble, nous pourrions avoir une incidence plus grande sur trois domaines clefs.

Premièrement, nous devrions appuyer les efforts visant à renforcer les capacités de prospective de l'ONU afin d'anticiper les risques et de mieux adapter nos réponses. Nous pouvons mieux exploiter les données et les technologies pour comprendre les risques de conflit, notamment là où les changements climatiques les exacerbent. Nous pouvons en outre veiller à ce que l'ONU dispose des capacités de médiation adéquates et

de réseaux plus larges pour contribuer au règlement des différends avant qu'ils ne dégénèrent. La priorité doit être aux approches inclusives et aux investissements dans les femmes et les jeunes artisans de la paix, car comme nous le savons, il a été démontré que cela permet d'obtenir des résultats plus durables.

Deuxièmement, le système des Nations Unies, y compris nous-mêmes, doit mettre pleinement en œuvre la thématique de la pérennisation de la paix. Cela signifie entre autres que les coordonnateurs résidents doivent être habilités à diriger des approches conjointes de consolidation de la paix afin que les efforts de développement, diplomatiques et autres au niveau national aient le plus d'effet possible. Le Royaume-Uni investit depuis longtemps dans le Fonds pour la consolidation de la paix, qui joue un rôle essentiel en encourageant la cohérence au sein de l'ONU et en appuyant les stratégies de prévention nationales. La cohérence peut également être mieux orientée et définie à New York, entre toutes les composantes du système des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes.

Enfin, le Conseil peut faire davantage pour appuyer la prévention des conflits en étant conscient des risques émergents et en travaillant en coopération avec les organes de l'ONU et les organisations régionales concernés pour apporter des réponses intégrées. La Commission de consolidation de la paix est également un élément essentiel de l'équation en tant que telle, mais aussi au travers de son rôle consultatif auprès du Conseil. Le Royaume-Uni appuie fermement un rôle plus actif de la Commission. Et la coopération active du Soudan du Sud est une évolution positive et un exemple supplémentaire de l'intérêt croissant pour le soutien à la consolidation de la paix.

Le Nouvel Agenda pour la paix est l'occasion de redynamiser notre engagement commun en faveur de la pérennisation de la paix. Je salue l'initiative prise aujourd'hui par le Japon qui permet de trouver de nouvelles idées. Nous devons tous nous adapter aux nouvelles menaces et aux multiplicateurs de risques, tout en investissant dans la prévention, qui doit être une priorité.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité peut parfois donner l'impression d'être en quelque sorte l'ambulance du monde. Il se précipite d'un conflit qui s'est déjà déclenché à un autre, alors que la prévention est le moyen le plus efficace et le plus efficient de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Le devoir de l'ONU est dès lors de prévenir

les conflits. C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je tiens aussi à remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, et M^{me} Diago Ndiaye, représentante de la société civile.

Conformément aux résultats de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, nous appuyons la vision proposée par le Secrétaire général d'un Nouvel agenda pour la paix, exposé dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), qui met l'accent, entre autres, sur la réduction des risques stratégiques et l'investissement dans la prévention en vue de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Le Nouvel Agenda pour la paix doit intégrer des mécanismes efficaces permettant de surmonter les défis que représentent les menaces non militaires, comme la criminalité transnationale organisée, qui se déplace au fur et à mesure que la transition progresse et qui exploite la porosité des frontières. Investir dans les personnes représente le principal outil de prévention des conflits, et le renforcement des capacités est, lui, un élément essentiel des efforts visant à mettre fin à ceux-ci. L'exclusion, la pauvreté et les inégalités, associées à d'autres facteurs qui portent atteinte au tissu social, peuvent favoriser l'extrémisme violent.

Nous devons donc pouvoir compter sur une approche globale et orientée vers l'action pour permettre le renforcement des capacités des pays en situation de conflit. Les missions politiques spéciales et les bureaux de pays des Nations Unies dans les pays en situation de conflit sont les partenaires appropriés pour appuyer les autorités nationales dans l'élaboration de plans communs de transition en utilisant les plan-cadres de coopération pour le développement durable, tout en offrant une approche plus large en matière de renforcement des institutions nationales.

La participation pleine, équitable et véritable des femmes à tous les stades des processus de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix conduit à une paix durable et pérenne. À cet égard, l'Équateur souligne l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et de toutes les mesures ultérieures liées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans cet ordre d'idées, nous tenons à mettre en exergue la stratégie et le plan d'action de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des genres, qui plaident pour la prise en considération

des questions de genre, suivent les progrès et recensent les lacunes. De même, la résolution 2250 (2015) et les mesures relatives à la jeunesse et à la paix et à la sécurité doivent être mises en œuvre, en veillant à prendre particulièrement en compte les femmes et les jeunes.

Les activités visant à assurer le dialogue, la réconciliation et la démobilisation doivent pouvoir compter sur des ressources financières et logistiques suffisantes. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix est un outil qui doit encore être renforcé. L'Équateur a appuyé les efforts du Secrétaire général pour parvenir à une plus grande prévisibilité et durabilité en ce qui concerne le financement du Fonds, notamment par le biais des contributions mises en recouvrement. Des partenariats plus efficaces avec les organisations régionales et les institutions financières internationales peuvent venir compléter le Fonds. Le fait est que les pays en situation de conflit n'ont pas suffisamment accès aux prêts à des conditions favorables, et nous encourageons les pays qui fournissent une aide publique au développement à débloquent les lignes de crédit nécessaires pour y remédier.

À cet égard, nous exhortons les pays en situation de conflit et les pays voisins à participer aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle d'appui politique et sert de passerelle entre les principaux organes de l'ONU afin de formuler des avis cohérents conformément aux besoins et aux priorités nationales. Nous apprécions le rôle consultatif sans pareil de la Commission de consolidation de la paix et soulignons l'importance de ses recommandations écrites et orales soumises au Conseil de sécurité, en particulier au cours de la période précédant le renouvellement des mandats. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix désigné par le Conseil de sécurité, l'Équateur y fera la promotion de ces efforts indispensables pour une paix durable.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Japon d'appeler notre attention sur ce thème qui est vraiment d'actualité, et je remercie la Vice-Secrétaire générale Mohammed, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith et M^{me} Diago Ndiaye de leurs exposés instructifs et perspicaces.

Trente et un ans après la publication de l'Agenda pour la paix (S/24111), le système des Nations Unies peine toujours à trouver des solutions durables pour prévenir ou même simplement combattre les conflits et l'instabilité croissante. Nous continuons également d'éprouver des difficultés pour mobiliser les fonds et les moyens qui conviennent au profit des projets de consolidation de la paix. La résolution sur le financement de la

consolidation de la paix, adoptée par l'Assemblée générale à l'unanimité en septezes faits sont là : les sociétés inclusives sont prospères.

Toutefois, la prévention nécessite également de passer rapidement au règlement des conflits, au lieu d'accepter les conflits gelés comme la norme et de penser que la paix peut régner en pareil contexte. Les nouvelles alarmantes qui nous sont parvenues ce matin des territoires palestiniens occupés le démontrent clairement. Les civils seront les seuls à faire les frais de l'absence de stratégie de paix globale et durable.

Troisièmement, à présent que nous avons abordé les contours du Nouvel Agenda pour la paix, il nous faut pouvoir répondre efficacement à la complexité et à l'évolution de défis tels que les changements climatiques, l'extrémisme et les pandémies. Prenons le climat. L'instabilité et la rareté des ressources qui sont imputables aux changements climatiques ont clairement tendance à amplifier tensions et conflits dans les sociétés fragiles. Les données le montrent. Entre 2009 et 2019, on estime que les phénomènes climatiques ont déplacé en moyenne 23 millions de personnes chaque année. Les études font apparaître que, sur les 25 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, 14 sont déjà en proie à un conflit. Nous devons donc améliorer les données et l'analyse afin de répondre de façon plus opérante aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité. L'occasion nous est donnée d'intégrer l'action climatique et la consolidation de la paix. Il est capital que nous la saisissons.

Le Nouvel Agenda pour la paix doit impérativement fournir un cadre souple et adaptable, et son financement doit correspondre aux besoins. L'attention politique en elle-même ne règlera pas le problème. Il faut un financement stimulant et durable et une programmation du renforcement des capacités afin de favoriser le relèvement rapide et de bâtir la résilience dont nous parlons tous.

Enfin, les efforts de consolidation de la paix, mais également de règlement des conflits, sont plus que jamais le fait d'un ensemble plus divers d'acteurs sur la scène mondiale. Dans un monde marqué par une fragmentation planétaire, il importe de s'appuyer sur leurs efforts de facilitation et de veiller à ce que les initiatives locales, nationales et internationales se complètent les unes les autres.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement des Émirats arabes unis à renforcer la résilience et la durabilité dans le cadre de la consolidation de la paix. L'argument moral est clair en ce qui concerne la nécessité

d'éviter les conflits, mais l'argument économique ne l'est pas moins. D'après l'Institute for Economics and Peace, chaque dollar investi dans la consolidation de la paix pourrait, sur le long terme, faire économiser 16 dollars à l'action humanitaire et aux initiatives de développement. Nous attendons avec intérêt de travailler avec tous les partenaires à un nouvel Agenda pour la paix inclusif et dynamisant, en prévision du Sommet de l'avenir de 2024.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir compté au nombre des orateurs. Je tiens également, par votre intermédiaire, Monsieur, à remercier le Gouvernement japonais d'avoir organisé la séance de ce jour sur la paix, qui est plus que jamais d'actualité et qui, hélas, en plus de tomber à point nommé, fait figure d'exception. Il suffit de se pencher sur le discours politique international pour constater qu'aujourd'hui, c'est la guerre qui est généralement à l'ordre du jour, pas la paix. Les discours de guerre résonnent haut et fort, tandis que celui de la paix est à peine audible.

Je représente un pays qui est un voisin immédiat de l'Ukraine, un pays intéressé au plus haut point par l'instauration de la paix, étant donné que les répercussions de la guerre sont graves et immédiates pour nous, en tant que voisins. Plus d'un million de réfugiés sont arrivés en Hongrie, nous obligeant à déployer la plus vaste opération humanitaire de notre histoire.

Le coût de nos importations énergétiques nationales est passé de 7 milliards d'euros à 17 milliards en l'espace d'un an. L'inflation s'envole, ce qui a une incidence très néfaste sur les prix des denrées alimentaires. En outre, les Ukrainiens ne sont pas les seuls à mourir dans cette guerre, des nationaux hongrois sont aussi parmi les morts, étant donné que l'ouest de l'Ukraine compte une communauté hongroise, dont les membres sont enrôlés dans l'armée ukrainienne et dont beaucoup perdent la vie dans cette guerre.

La Hongrie et le peuple hongrois ont déjà payé un lourd tribut à cette guerre, sans l'avoir jamais voulue. La Hongrie et son peuple ne sont absolument pas responsables de cette guerre. Lors de nos dernières élections parlementaires, l'an passé, les Hongrois ont clairement indiqué qu'ils ne voulaient pas de cette guerre, puisque ce n'était pas la leur. Nous ne voulons pas être impliqués dans une guerre contre qui que ce soit. Le peuple hongrois

a fait savoir de façon parfaitement limpide qu'il devait être laissé à l'écart de cette guerre. Tout ce qui s'y produit a des conséquences tragiques. Des milliers de personnes meurent, des millions fuient leur foyer, les familles sont déchirées et les sanctions s'accompagnent d'énormes difficultés pour les économiques européennes. Je peux concevoir qu'à des centaines ou des milliers de kilomètres de là, ou à l'autre bout du monde, cela puisse paraître un peu différent. Mais, il faut me croire, nous vivons dans la région et devons souligner que la situation est très grave. Je demande aux représentantes et représentants ici présents de bien entendre le message de quelqu'un qui vit dans le voisinage direct du théâtre de la guerre et qui dit qu'il faut mettre fin à la guerre immédiatement, car le temps nous est compté et nous devons nous concentrer sur la paix. Nous demandons instamment à la communauté internationale de remplacer les discours de guerre par des discours de paix. Nous exhortons également la communauté internationale à s'abstenir de toute décision, mesure ou déclaration susceptible d'entraîner une escalade ou de prolonger la guerre. Je demande aux représentantes et représentants ici présents de ne pas oublier que l'escalade et la prolongation de la guerre seront synonymes de plus de souffrances et de plus de morts.

Nous pensons qu'au lieu de déployer de plus en plus d'armes, nous devons commencer, dès maintenant, à nous concentrer sur l'instauration d'un cessez-le-feu et le lancement de pourparlers de paix. Lorsque je regarde autour de cette table, cela me rappelle que l'ONU n'a pas été créée dans le but de réunir des pays qui partagent les mêmes idées. C'est une instance de discussion, y compris avec des pays qui ne se réjouissent pas franchement d'être assis à la même table. Mais il faut me croire, si les canaux de communication sont coupés, cela veut dire que nous renonçons à nos espoirs de paix, et c'est une façon très irresponsable de se comporter. C'est pourquoi je demande humblement aux représentantes et représentants des pays grands et puissants, aux représentantes et représentants de ce que l'on appelle les superpuissances, de s'asseoir à la table de négociation et de négocier la manière d'instaurer la paix dans notre région, au lieu de prolonger la guerre, car cela aurait des conséquences extrêmement négatives que nous devons, je le pense, tous éviter.

Une fois encore, je tiens à remercier le Gouvernement japonais, qui a eu le courage d'inscrire la question de la paix à l'ordre du jour. J'espère qu'à l'avenir, il y aura davantage de manifestations, d'instances et d'organisations internationales qui inscriront la question de la paix, la question de savoir comment faire enfin la paix, à leur ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous félicite une fois de plus, Monsieur le Président, de l'accession du Japon à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et je vous remercie d'avoir organisé le débat capital d'aujourd'hui sur la consolidation et la pérennisation de la paix. L'Égypte souligne depuis longtemps la nécessité de se concentrer sur cette question, car elle revêt une importance particulière pour les États africains. Nous nous félicitons du rôle de premier plan joué par le Japon dans la coopération internationale en faveur de la paix et de sa participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout en appuyant les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans les situations post-conflit.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentante et représentants des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, le Ghana et le Gabon, et par le membre arabe du Conseil, à savoir les Émirats arabes unis, sur la nécessité de promouvoir le système de consolidation de la paix de l'ONU en fournissant un financement durable et suffisant.

La paix n'est pas instaurée lorsque les guerres et les conflits prennent fin. Elle suppose aussi de renforcer les capacités des États et de leurs institutions, tout en donnant singulièrement la priorité aux aspirations des populations à la prévention durable des conflits. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, qui a eu lieu en avril 2022, a montré qu'il est toujours urgent de concentrer les efforts déployés à l'échelle internationale sur la consolidation de la paix et de fournir un financement suffisant et durable. Dans ce contexte, je voudrais souligner les aspects suivants, qui pourraient constituer le point de départ d'un futur cadre général pour la consolidation et la pérennisation de la paix.

Premièrement, nous devons veiller davantage à inclure les composantes de la consolidation de la paix dans les activités et les tâches des opérations de maintien

de la paix. Nous devons fournir un financement durable et suffisant aux activités de construction de la paix comme condition préalable à la réussite de nos efforts communs. À la lumière des problèmes actuels, il importe que nous envisagions sérieusement de soutenir les options de consolidation de la paix pour lesquelles le niveau de financement des programmes est faible. En l'état, les efforts sont insuffisants pour atteindre le niveau minimum requis pour renforcer la résilience des pays dans lesquels des opérations de maintien de la paix sont déployées. Nous demandons instamment aux États Membres de permettre aux activités de consolidation de la paix d'avoir accès aux contributions au budget de l'ONU, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, il faut promouvoir le lien entre les activités de maintien de la paix et celles de consolidation de la paix afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés et de renforcer les systèmes de paix, de sécurité et de développement. L'Égypte, sous la direction du Président de la République, accorde une grande priorité à cette question, dans le cadre de la reconstruction et du développement après les conflits en Afrique. Le Caire abrite d'ailleurs le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

Troisièmement, nous devons accompagner les efforts déployés par les États pour renforcer leurs institutions et leurs capacités nationales et promouvoir la bonne gouvernance afin de prévenir la reprise des conflits. Ce faisant, il convient tenir compte du contexte national et faire en sorte que les autorités du pays définissent, planifient et mettent en œuvre leurs priorités afin de garantir la durabilité du développement, de la sécurité et de la stabilité.

Quatrièmement, nous devons mobiliser les ressources nécessaires pour garantir un environnement propice à la croissance économique, aux investissements étrangers et à la création d'emplois, conformément aux priorités nationales et au principe de l'appropriation nationale des solutions.

Cinquièmement, il importe d'appuyer tous les efforts visant à garantir la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix. L'autonomisation des femmes et l'intégration des jeunes dans divers domaines doivent se traduire par des politiques exécutives visant à relever les défis socioéconomiques et en matière de sécurité.

Sixièmement, il faut renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier en organisant fréquemment des réunions de consultation et de coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, afin d'affiner la vision

africaine de la réforme des opérations de maintien et de consolidation de la paix, d'accroître les synergies et d'assurer une plus grande cohérence et complémentarité entre les deux organisations.

Septièmement, le Conseil de sécurité doit continuer à accorder toute l'attention voulue aux questions africaines, tout mettre en œuvre pour prévenir le déclenchement de conflits et éviter que la situation géopolitique mondiale actuelle ne détourne notre attention des questions africaines. L'Égypte est à l'avant-garde des pays qui appuient l'investissement dans le renforcement des capacités par la mise en place d'institutions nationales capables de protéger les ressources des peuples et de promouvoir l'appropriation nationale des efforts de consolidation de la paix.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance des prochaines consultations intergouvernementales sur un Nouvel Agenda pour la paix, ainsi que des précieuses propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), notamment la promotion des efforts de prévention des conflits et le financement durable de ces efforts, en vue de renforcer le multilatéralisme et d'améliorer l'efficacité de son action pour parvenir à une paix durable. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur un Nouvel Agenda pour la paix, qui sera publié en juin et qui représentera une nouvelle initiative pour faire avancer les efforts en faveur de la pérennisation de la paix et de la sécurité déployés sous les auspices de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Japon d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé. La Pologne exprime sa gratitude à toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leurs observations éclairantes, qui donnent à réfléchir.

Je voudrais souligner l'importance d'investir dans le développement afin de s'attaquer efficacement aux facteurs structurels des conflits et de libérer le potentiel inexploité du capital humain. Cela ne peut se faire que grâce à des institutions étatiques résilientes et responsables, une croissance économique inclusive, une cohésion sociale et une connectivité qui a fait ses preuves.

Compte tenu de ce qui précède, je tiens à indiquer que la Pologne a lancé une discussion formelle portant sur un projet de résolution de l'Assemblée générale sur le renforcement de la résilience mondiale par

la connectivité des infrastructures régionales et interrégionales. Nous croyons fermement que la connectivité des infrastructures peut être un outil permettant de renforcer la résilience face aux chocs futurs. Cela apportera une contribution essentielle à la résilience globale des sociétés en faisant en sorte que les services vitaux fournis par les infrastructures soient moins vulnérables aux phénomènes extrêmes et aux perturbations. La connectivité des infrastructures constitue en effet une composante clef de la cohésion sociale, et la cohésion sociale est indispensable à la consolidation de la paix.

Nous devons également nous rappeler qu'au lendemain des conflits, il ne peut y avoir de consolidation de la paix s'il n'est pas remédié aux griefs et aux divisions. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le dispositif de consolidation de la paix doit prendre en compte le concept de justice transitionnelle, avec ses quatre piliers, à savoir les poursuites pénales, la recherche de la vérité, les réparations et les réformes institutionnelles et juridiques. Une réconciliation totale est le seul moyen d'empêcher la résurgence d'un conflit et d'instaurer une paix et une stabilité durables.

En matière de paix durable, on ne saurait trop insister sur le rôle joué par la jeune génération. Il est donc essentiel d'impliquer constamment les jeunes dans toutes les dimensions des processus de consolidation de la paix. La manière la plus constructive d'autonomiser les jeunes et de veiller à ce qu'ils ne soient pas radicalisés dans des situations de conflit est d'investir dans une éducation, une formation professionnelle et des perspectives d'emploi de haute qualité. Si elle est généralement considérée comme un investissement important et un droit fondamental en temps de paix, l'éducation est malheureusement souvent mise de côté en temps de guerre. Dans ce contexte, la Pologne continue de fournir une aide aux élèves des pays en développement et des pays en proie à des conflits. Parmi ces pays figure l'Ukraine, qui subit toujours l'agression russe.

À propos de ce conflit et de cette agression, nous devons nous rappeler qu'un jour, il y aura une paix juste. Lorsque cela se produira, l'Ukraine pourrait bien avoir besoin d'être reconstruite dans les mêmes proportions qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il pourrait aussi s'avérer nécessaire de faire appel à l'ensemble des processus et des mécanismes associés à la consolidation de la paix afin de minimiser le risque de résurgence du conflit.

Nous félicitons la Commission de consolidation de la paix de fédérer des parties prenantes locales, nationales et internationales dans le but d'examiner et de relever

les défis complexes de la consolidation de la paix. Nous appuyons fermement la collaboration entre la Commission et divers organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les missions des Nations Unies sur le terrain, mais aussi le Conseil économique et social.

La Pologne approuve également les activités menées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ce dernier a prouvé sa capacité exceptionnelle de relever les défis liés à la consolidation de la paix et de collaborer avec tous les acteurs concernés sur le terrain. Conscients de l'importance capitale que revêt un financement durable, suffisant et prévisible des processus de consolidation de la paix, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix. Nous tenons à souligner notre plein engagement politique et financier à cet égard.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que chaque pays a droit à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi la prévention des conflits et la consolidation de la paix demeurent au premier rang de nos priorités. Nous sommes convaincus que les investissements dans les personnes, associés au renforcement des institutions étatiques, peuvent réellement contribuer à renforcer la résilience dans les situations de conflit et de fragilité. Le Conseil de sécurité peut dès lors compter sur le concours actif de la Pologne dans toute initiative destinée à atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Gatete (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie tout particulièrement votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui présente un intérêt pour la paix, la stabilité et le développement internationaux.

Il importe d'autant plus d'investir dans des mécanismes de pérennisation de la paix que nous avons vu comment des menaces émergentes et systémiques, telles que la pandémie, peuvent exacerber les conflits et compromettre la paix. Dans le même ordre d'idées, la consolidation et la pérennisation de la paix exigent de remédier aux causes profondes des conflits et des crises, notamment la pauvreté, l'exclusion, les inégalités et la discrimination. Il n'est pas viable de réagir aux cycles de violence.

Le Rwanda estime que la paix est un investissement à long terme. Notre engagement en faveur de la consolidation de la paix s'appuie sur notre forte croyance en notre humanité commune et en la dignité de tous les peuples. À cet égard, une paix durable ne peut se construire que de l'intérieur.

Le Rwanda reste déterminé à partager son expérience en matière de consolidation et de pérennisation de la paix dans le cadre des mécanismes bilatéraux et du système des Nations Unies. Notre cheminement vers la pérennisation de la paix nous a montré qu'une appropriation nationale inclusive et effective était la clef de la pérennisation de la paix. Nous estimons que nous devons appuyer une telle démarche lorsque nous élaborerons les futurs programmes de pérennisation de la paix. Les discours sur la consolidation et la pérennisation de la paix sont vides de sens s'ils ne sont pas accompagnés de mesures et d'initiatives concrètes. Dans cet esprit, la réalisation de l'objectif de développement durable 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, relatif à l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives, est plus que jamais indispensable.

Les efforts déployés par le Rwanda pour pérenniser la paix reposent sur une approche axée sur l'être humain, l'appropriation, l'inclusion et le principe de responsabilité. Le renforcement des institutions est devenu une valeur fondamentale de notre système. Cette approche nous a influencés dans la conception de solutions locales et venant de la base, telles que les contrats de performance « Imihigo » entre les dirigeants locaux et leurs électeurs. Ces solutions locales sont adaptées aux aspirations des citoyens, ce qui garantit que personne n'est laissé pour compte dans la contribution au développement global.

Les gouvernements ont la responsabilité de protéger leurs citoyens. Par conséquent, lorsque nous discutons du développement socioéconomique, des droits humains et des questions humanitaires, ils doivent être des acteurs incontournables pour garantir que leur population mène une vie digne. Lorsque les gouvernements font preuve de volonté politique et honorent leurs devoirs et leurs engagements, la consolidation de la paix et les investissements dans la paix deviennent à la fois réalisables et durables.

Tous les pays de la région, y compris le Rwanda, ont à cœur de pérenniser la paix dans la région des Grands Lacs. À cet égard, le Rwanda exprime une nouvelle fois sa profonde inquiétude face à l'évolution des conditions de sécurité dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, qui reste une menace sérieuse pour la paix et la sécurité durablement acquises dans la région.

Le cycle endémique de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier contre les Congolais parlant le kinyarwanda, résulte de défaillances structurelles, comme l'absence d'autorité de l'État pour garantir la sûreté et la sécurité de sa population, qui

ont des répercussions sur les pays voisins. Les persécutions, la discrimination, l'insécurité, les menaces et les violences constantes subies par une partie des citoyens congolais ont contraint près de 80 000 Congolais à se réfugier au Rwanda et de nombreux autres dans les pays voisins, notamment le Burundi, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie.

Le règlement de la question des réfugiés et la prévention de futures crises de déplacement de population sont inextricablement liés à l'instauration d'une paix durable dans la région. Pour régler la crise des réfugiés et garantir une paix durable, il faut remédier sans tarder aux causes profondes du problème. Le fait de négliger les causes profondes de la crise des réfugiés exacerbe encore l'instabilité, ce qui menace les efforts de consolidation et de maintien de la paix. De fait, pour parvenir à une paix durable, il faut régler, sans équivoque et de manière structurelle, le sort de ces Congolais confrontés à des déplacements perpétuels et à un exil indéfini sans perspective viable de retour chez eux.

La République démocratique du Congo abrite plus de 130 groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe armé faisant l'objet de sanctions de l'ONU, qui a commis un génocide contre les Tutsis au Rwanda et exerce une autorité importante dans l'est de la République démocratique du Congo. En conséquence, les FDLR et leurs groupes dissidents continuent de représenter une menace sérieuse non seulement pour le peuple congolais, mais aussi pour la viabilité de la paix au Rwanda. Le Rwanda ne peut pas pérenniser la paix durablement obtenue dans son pays avec cette menace imminente à sa porte, en République démocratique du Congo.

À cet égard, le Conseil de sécurité doit véritablement aider la région à instaurer une paix durable en République démocratique du Congo en remédiant aux causes profondes et aux moteurs des conflits. Le Conseil de sécurité doit cesser de mettre en avant les symptômes de l'insécurité en République démocratique du Congo tout en occultant ses causes profondes. Les politiques de deux poids, deux mesures et la désignation de boucs émissaires ne font qu'enhardir les personnes qui devraient au contraire s'employer à consolider la paix.

Pour terminer, le Rwanda estime qu'une approche globale et coordonnée de la promotion de la paix repose sur une appropriation nationale effective, la coopération et les partenariats. Une consolidation de la paix inclusive passe par l'autonomisation et la participation active des parties prenantes de toutes les couches de la société, y compris au niveau local. Le Rwanda estime également que consolider la paix, ce n'est pas seulement mettre fin

à un conflit. Il s'agit d'instaurer la confiance et l'harmonie et de renforcer le contrat social entre l'État et sa population. Pour autant, une paix durable peut être obtenue non seulement au niveau national, mais aussi grâce à des efforts régionaux et internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Japon d'avoir convoqué ce débat public. Nous nous félicitons des exposés instructifs présentés par les intervenants. Le présent débat public arrive à point nommé, alors que nous travaillons sur le Nouvel Agenda pour la paix.

Les défis mondiaux actuels sont toujours plus complexes. Ils mettent lourdement à l'épreuve la manière dont nous gérons les conflits. Nous devons adapter notre approche et modifier notre manière d'aborder, de gérer et de régler les conflits, y compris leurs causes profondes. Dans cette optique, il est essentiel de mettre au point des mesures de prévention et de consolidation de la paix qui soient inclusives, efficaces et mieux ciblées. Nous devons également mieux comprendre les répercussions de grande ampleur des conflits. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons garantir une approche participative de la consolidation de la paix. L'action en faveur la consolidation de la paix doit avoir pour objectif premier l'appropriation nationale. Cette approche nécessite une collaboration plus étroite et inclusive au niveau local, notamment en autonomisant les femmes et les jeunes et en amplifiant leurs voix et leurs rôles. Il est prouvé qu'ils peuvent jouer un rôle crucial de médiateurs et d'artisans de la paix. Non seulement leur participation active renforce les processus de consolidation de la paix, mais elle est également importante pour cultiver une culture de la paix et de la prévention des conflits au sein des communautés locales.

Deuxièmement, nous devons créer des institutions fortes et résilientes en nous appuyant sur la bonne gouvernance et la mise à disposition de financements et de ressources durables. La mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives augmenterait considérablement les chances de parvenir à une paix durable et réduirait le risque de reprise des conflits. Le renforcement des capacités et la garantie de bonne gouvernance sont donc importants. La création d'institutions solides nécessite également un financement responsable, durable et prévisible. La diversification des sources de financement, notamment par le biais de partenariats avec les organisations régionales et les institutions financières

internationales, est essentielle. La coopération Sud-Sud et triangulaire doit également être encouragée, notamment en appuyant le renforcement des capacités et en partageant les meilleures pratiques.

Troisièmement, nous devons renforcer les synergies au sein du système des Nations Unies. Nous ne pouvons nous permettre de continuer à travailler en vase clos. L'ONU doit renforcer constamment sa stratégie intégrée en matière de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle central s'agissant de faire le lien entre les aspects liés à la sécurité et les contextes de développement dans les situations d'après-conflit. Cela suppose que la Commission de consolidation de la paix coordonne ses efforts avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Une collaboration étroite permettrait de renforcer l'efficacité de l'aide et l'application du principe de responsabilité en matière de consolidation de la paix.

Enfin, l'Indonésie s'engage de nouveau à être un véritable partenaire qui contribue à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Japon d'avoir organisé ce débat opportun sur l'investissement dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes.

Il ne peut exister de problèmes plus complexes que les menaces modernes à une paix durable. Les pays sortant d'un conflit ou qui sont exposés à un risque de conflit sont aux prises avec des problèmes multifformes, notamment les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et les chocs économiques, notamment ceux déclenchés par la guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine.

Il ne devrait pas exister d'investissement plus important que celui que chacun de nos pays réalise dans la résilience de ses populations face à ces problèmes. Un des meilleurs moyens d'y parvenir est la participation inclusive à la consolidation de la paix. La consolidation de la paix n'est pas la chasse gardée de certains pays ; nous sommes tous déterminés à investir dans notre propre paix durable. Nous nous employons sans relâche à bâtir et protéger des institutions résilientes et efficaces, qui sont fondées sur l'expérience des personnes. Nous devons investir dans les personnes dans toute leur diversité et

garantir la participation et le leadership pleins, égaux et véritables des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Il sera essentiel de partager les enseignements que nous avons retenus et de continuer à apprendre pour atteindre ces objectifs au niveau mondial.

Le regretté Secrétaire général Kofi Annan s'était posé la question suivante : « À ce jour, le monde consacre des milliards de dollars à la préparation de la guerre. Ne devrions-nous pas consacrer un milliard ou deux à la préparation de la paix ? »(SG/SM/6149). Les dépenses mondiales consacrées à la consolidation de la paix ne représentent qu'une fraction des dépenses militaires et des dépenses consacrées aux interventions en cas de crise et à la reconstruction. Une consolidation de la paix durable, inclusive et ciblée permet de sauver des vies et d'économiser de l'argent sur le long terme. La Banque mondiale a estimé que ces économies pouvaient atteindre 70 milliards de dollars par an en moyenne. Par exemple, au Libéria, des militantes pour la paix ont créé des huttes de la paix peu après la fin de la guerre civile en 2003. Ces huttes, entre autres activités, ont permis de négocier le règlement de conflits locaux, de superviser les services de police et les services judiciaires et d'orienter les victimes de violences vers des services de conseil. Le coût de cette intervention locale dirigée par des femmes s'est élevé à 1,5 million de dollars, soit seulement 1,5 % des 105 millions de dollars consacrés au maintien de la paix, au maintien de l'ordre et au secteur de la justice au Libéria cette année-là. Les forces de police locales ont considéré qu'elles avaient joué un rôle clef dans la réduction et la prévention de la violence communautaire.

Nous ne pouvons pas parler d'investir dans la consolidation de la paix sans parler de l'écart entre les fonds disponibles et les fonds nécessaires pour répondre aux besoins actuels. Bien qu'il s'agisse d'une tâche essentielle de l'ONU, la consolidation de la paix est sous-financée et dépend trop souvent d'un petit groupe de donateurs pour un financement volontaire. L'Australie croit fermement que le travail de consolidation de la paix de l'ONU doit être financé de manière adéquate, prévisible et durable. Ainsi, si nous appelons tous les États à envisager de verser des contributions volontaires au Fonds pour la consolidation de la paix et de les augmenter, nous sommes également favorables au prélèvement de contributions pour le Fonds. En 2022, l'Assemblée générale a clairement indiqué que les contributions statutaires pouvaient être utilisées pour financer le Fonds et a encouragé la Cinquième Commission à conclure ses délibérations. Plus de 67 pays de toutes les régions du monde ont bénéficié des investissements rapides, catalytiques et tolérants au risque du Fonds pour

la consolidation de la paix. Nous encourageons les États Membres à réfléchir à leur investissement dans la paix. Il est temps de s'engager à utiliser les contributions statutaires pour soutenir le travail essentiel du Fonds – de la supervision des élections en Amérique latine à la cartographie des menaces à la sécurité climatique dans le Pacifique en passant par l'appui aux transitions des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Notre attachement aux activités de consolidation de la paix de l'ONU reste inébranlable. Nous sommes fiers d'appuyer le Fonds depuis sa création en 2006 et nous sommes heureux d'avoir approuvé, ce mois, un nouvel accord de trois ans qui portera notre contribution à 12 millions de dollars australiens en faveur du Fonds. C'est un élément essentiel du portefeuille d'investissements pour la paix de l'Australie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Liepnieks (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie se félicite de la tenue de ce débat public sur la consolidation de la paix. Nous saluons le rôle moteur joué par le Japon dans l'organisation d'une discussion inclusive et opportune sur ce sujet important.

En tant qu'ancien membre de la Commission de consolidation de la paix, la Lettonie reconnaît pleinement le rôle fondamental de la résilience dans les efforts de consolidation de la paix. Si l'objectif global doit rester la prévention des crises, il n'est pas possible de prévoir et d'éviter tous les problèmes de manière adéquate. Dans de tels cas, la résilience aux niveaux individuel, national et mondial joue un rôle clef pour contribuer à absorber les chocs, à gérer les crises et à prévenir de nouvelles perturbations.

Le renforcement de la résilience nécessite une appropriation locale et une détermination à renforcer les institutions, à améliorer la gouvernance et à remédier aux vulnérabilités. Toutefois, la communauté internationale et l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, ont un rôle important à jouer dans l'appui à ces efforts.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que l'ingrédient principal du renforcement de la résilience est la confiance. De son côté, celle-ci ne peut être fondée que sur le respect universel des droits humains et des libertés fondamentales. Par conséquent, pour renforcer la résilience mondiale, il faut que le Conseil de sécurité s'engage pleinement et activement à protéger les droits de l'homme et à promouvoir l'égalité de tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes.

À cet égard, je voudrais souligner la longue expérience pratique de la Lettonie en matière d'investissement dans les personnes, tant au niveau national que dans d'autres pays, en vue de favoriser l'égalité des chances. Par exemple, depuis plusieurs années, des organisations non gouvernementales lettones mettent en œuvre avec succès des projets dans des pays d'Asie centrale visant à renforcer la participation des femmes aux processus démocratiques et à l'administration publique, ainsi qu'aux activités commerciales.

Deuxièmement, il importe de faciliter l'échange des meilleures pratiques et d'établir des réseaux regroupant les artisans de la paix. Il convient de déployer des efforts supplémentaires pour accroître les interactions entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, car la communauté de la Commission possède des compétences uniques dans le domaine du renforcement de la résilience sociétale. Compte tenu des enseignements tirés de nos discussions au sein de la Commission de consolidation de la paix, nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité accorde plus d'attention à la question du principe de responsabilité. Garantir la justice est une condition fondamentale pour qu'un pays, ou même une région, puisse, une fois le conflit terminé, se réconcilier avec le passé et se concentrer sur la construction d'un avenir résilient.

Troisièmement, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19) a démontré que le secteur de l'information est désormais un autre domaine dans lequel des efforts conjoints sont nécessaires afin de relever des défis complexes. Davantage de résilience s'avère également indispensable pour faire face à toutes sortes de contenus préjudiciables, en ligne et hors ligne. Le renforcement de l'éducation aux médias et à l'information ainsi que les travaux portant sur un code de conduite mondial relatif à l'intégrité de l'information représentent quelques pas dans cette direction. Il est impératif de lutter contre la propagation de la désinformation et de la mésinformation, car elles sapent la capacité des citoyens à prendre des décisions en connaissance de cause et constituent un obstacle à une meilleure gouvernance mondiale.

Enfin, nous sommes conscients que le renforcement de la résilience et la consolidation de la paix nécessitent des ressources adéquates. En tant que donateur au Fonds pour la consolidation de la paix et à d'autres fonds et programmes des Nations Unies, la Lettonie appuie les initiatives visant à assurer un financement plus durable de la consolidation de la paix, notamment au moyen de contributions provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que cela peut

également représenter un objectif majeur dans le cadre de l'initiative du Nouvel Agenda pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Japon d'avoir organisé ce débat et les intervenants de leurs exposés.

Les crises auxquelles l'humanité est confrontée sont devenues de plus en plus complexes et interdépendantes. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19) et ses conséquences sur la situation sanitaire mondiale, l'économie et le développement en sont un exemple. Les conflits et les crises actuels sont alimentés par des facteurs aussi divers que les inégalités et les changements climatiques, qui engendrent à leur tour l'insécurité alimentaire, la concurrence pour les ressources et les déplacements de populations.

Pour le Mexique, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit clairement prendre en considération tous les phénomènes, et en particulier leurs causes profondes, ayant des incidences sur les questions qui relèvent de sa compétence. Il s'agit notamment de la prise en compte des conséquences des changements climatiques dans des contextes spécifiques qui menacent la paix et la sécurité internationales, comme c'est manifestement le cas au Sahel ou en Somalie.

De même, les aspects sociaux et de développement doivent également être pris en compte en tant que causes sous-jacentes pour assurer la prévention des conflits et la transition vers la paix. C'est précisément l'une des questions que nous avons mises en exergue lors du débat public qui a été présidé par le Président Andrés Manuel López Obrador en novembre 2021 (voir S/PV.8900). Sans investissements dans les personnes, la prévention et la résilience, le Conseil restera malheureusement enfermé dans un cycle perpétuel de réactions tardives aux conflits ou de simple gestion de ceux-ci.

De tels défis rendent la mise en œuvre des objectifs de développement durable plus complexe. Les réponses des différents organes principaux de l'Organisation des Nations Unies doivent être cohérentes et fondées sur une approche préventive. C'est seulement de cette manière qu'il sera possible de ne laisser personne de côté.

Il n'est pas nécessaire de redéfinir le Conseil et les autres organes, mais de tirer réellement parti des instruments dont nous disposons déjà. La Commission de consolidation de la paix est un acteur clef à cet égard et possède un vaste potentiel inexploité. La coordination entre le Conseil, la Commission de consolidation de la

paix et les autres organes de l'ONU devrait être mise à profit plus fréquemment pour prévenir de nouvelles crises et réagir efficacement pour éviter la reprise de conflits. Notre expérience récente au sein du Conseil nous a permis de constater que les avis de la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité contribuent à l'approche globale que nous préconisons.

Cette communication peut certainement être encore améliorée et renforcée en élargissant les espaces de dialogue, tant formels qu'informels, entre les différents organes. Ces discussions, ainsi que les réunions annuelles entre la Commission de la consolidation de la paix et le Conseil économique et social, contribuent à cet objectif, mais nous ne devons pas pour autant nous limiter à ces espaces. L'examen du large éventail de facteurs qui conduisent aux conflits doit être une préoccupation constante des membres du Conseil de sécurité.

Pour terminer, j'insiste également sur la nécessité d'une communication continue entre le Conseil de sécurité et les États qui n'en sont pas membres. La participation à des débats publics tels que celui-ci en est un exemple, mais aussi la prise en compte des observations et des recommandations des États non membres dans les délibérations et les décisions du Conseil. Le Conseil peut également améliorer la transparence en rendant les informations sur ses travaux, notamment ceux des organes subsidiaires, plus accessibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Japon d'avoir organisé le présent débat sur ce sujet important et d'une grande portée. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante de la société civile de leurs exposés éclairants.

Outre le fait que la consolidation de la paix est, par nature, un processus mené par le pays concerné, les récentes situations sécuritaires nées des interactions complexes entre le contexte local et diverses menaces pour la sécurité démontrent que le leadership du Gouvernement du pays hôte, aux côtés des communautés locales, est le moyen le plus efficace de consolider et de pérenniser la paix.

Dans ce contexte, je souhaite souligner les trois points suivants, qui correspondent par ailleurs à nos priorités pour le Nouvel Agenda pour la paix.

Premièrement, en tant que membre de longue date de la Commission de consolidation de la paix, la République de Corée tient à souligner le rôle de la Commission dans la résolution des problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés. Ma délégation se félicite des progrès significatifs réalisés en matière de coordination entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, notamment de la forte augmentation des avis écrits de la Commission au Conseil l'année dernière. Afin de tirer davantage parti du rôle de mobilisation et de conseil de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes favorables au développement des communications interactives, au renforcement de la coordination informelle entre les deux entités ainsi qu'à une meilleure harmonisation du programme de travail de la Commission avec celui de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Deuxièmement, une approche plus systématique et intégrée est nécessaire au sein et au-delà de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité et aux multiplicateurs de risques, tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les pandémies. Ces facteurs étant également étroitement liés au sous-développement, ma délégation prône le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ainsi que l'élargissement des partenariats, notamment avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières régionales et internationales.

Enfin, faisant écho à l'appel du Secrétaire général à investir dans la prévention et la consolidation de la paix, j'ai le plaisir d'annoncer que la République de Corée augmentera sa contribution au Fonds pour la consolidation de la paix de plus de 70 % cette année, pour un montant de 4,3 millions de dollars. Nous attendons également avec intérêt de nouveaux progrès en matière de financement de la consolidation de la paix, notamment l'alimentation du Fonds au moyen de contributions statutaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.